

PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil communal

du mercredi 7 septembre 2022

N°13/ 2021-2026

Présidence de **M. Xavier DURUSSEL**

Le Conseil siège à la demande conjointe de la Municipalité et du Bureau du Conseil, dans la salle Agora du CUBE.

93 Conseillères et Conseillers ont été régulièrement convoqués.

80 sont présents

13 sont absents.

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer :

Conseillères et Conseillers absents et excusés : **ADLER Françoise, BLUME Mathias, BUCHER Sylvio, DA ROCHA Patricia, DESPONDS Alexandre, ELSIG Céline, FRANCESCATO Michael, GANNA Alexandre, KUBLER Steven, MOJON Mélanie, REYNOLDS Michel, THULER Jean-Bernard, WYSS Rita.**

DOCUMENTS EN MAIN DES CONSEILLERS

- Ordre du jour
- Préavis d'urgence N° 30/9.22 (patinoire)
- Préavis N° 25/9.22
- Préavis N° 27/9.22
- Préavis N° 28/9.22
- Préavis N° 29/9.22
- Préavis N° 30/9.22
- Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis N° 1/2.22
- Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis du Bureau N° 1/3.22
- Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis N° 17/5.22
- Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis N° 22/6.22
- Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis N° 23/6.22
- Rapport de la commission chargée de l'étude de la motion sur le règlement des horaires des commerces morgiens
- Réponse écrite de la Municipalité à l'interpellation du groupe PLR « Quelles mesures prévisionnelles et régulières pour atteindre la Stratégie énergétique 2035 (SE2035) ? »
- Réponse écrite de la Municipalité à l'interpellation du groupe PSIG « Comment favoriser l'accueil de la population ukrainienne à Morges ? »
- Réponses écrites aux questions de Mme Aude Jardin, Conseillère communale, concernant l'éclairage du passage inférieur à la gare, l'aménagement de la Place de la Gare et les places de stationnement pour personnes à mobilité réduite au parking du Parc des sports.

M. le Président Xavier DURUSSEL rend un hommage à Mme Katharina Dellwo Bauer, membre du PSIG, qui nous a quitté en date du 30 août dernier. Il s'exprime en ces termes :

« Je n'ai personnellement que très peu connu Mme Dellwo Bauer dans le cadre politique, en revanche je l'ai connue à titre privé lorsqu'elle était ma professeur d'allemand au gymnase de Nyon. Je conserve d'elle un souvenir d'une forte personnalité, souriante et chaleureuse. Mme Dellwo Bauer a siégé parmi nous durant 18 ans, de février 2003 à juin 2021 et membre de la commission de Gestion de 2013 à 2020. Un très grand merci à elle pour son engagement envers notre commune et j'adresse au nom du Conseil communal ma vive sympathie à toute sa famille. »

Mme Maria Grazia VELINI s'exprime en ces termes :

« Je suis devant vous au nom du groupe PSIG, pour rendre un hommage à notre camarade et amie Katharina Dellwo Bauer qui nous a quitté le 30 août dernier. Katharina était rentrée au Conseil en juin 2003 et y est restée jusqu'en juin 2021. Elle aurait pu encore siéger parmi nous au début de cette nouvelle législature mais sa maladie le lui en a empêché. J'ai rencontré Katharina en 2006 lors de l'assermentation du nouveau Conseil communal. Assise juste derrière moi, elle était accompagnée de

son mari Eric et de sa fille Barbara. J'ai été touchée et impressionnée par cette famille qui venait en force se mettre au service de la population morgienne.

Katharina avait une forte personnalité, seulement en la regardant on sentait son énergie et sa détermination. Elle défendait les causes qui lui tenaient à cœur avec passion, toujours en restant calme et respectueuse des autres. Pour moi, Katharina était une force tranquille. Très engagée au niveau du groupe et du Conseil communal, elle ne rechignait pas à prendre des commissions et affectionnait tout particulièrement la commission de Gestion.

Katharina était entièrement acquise à la culture morgienne et a œuvré au sein de la commission consultative de notre ville. Souriante, sociable, amie de beaucoup de membres du Conseil mais aussi directe dans ses déclarations avec cette voix unique et inimitable qui a charmé beaucoup d'entre nous.

Merci Katharina pour ton engagement et pour tout ce que tu as apporté au parti socialiste, au Groupe et à notre Conseil ».

Tel que le veut la coutume, **M. le Président Xavier DURUSSEL** adresse quelques mots de remerciements à son prédécesseur, M. Jean-Pierre Morisetti, il s'exprime en ces termes :

« Cher Jean-Pierre,

Il y a des choses que nous ne partageons pas. Des différences fondamentales sur nos valeurs, mais il y a aussi de nombreuses choses que nous partageons, parmi celles-ci l'envie de s'engager pour le bien commun, l'importance de nos institutions et de notre démocratie, ou encore un certain amour pour le chasselas. Au bureau si nous tâchons de faire tourner notre Conseil en organisant les séances et les votations, nous partageons aussi des moments hors des débats politiques et c'est dans ces moments, qu'il nous faut je pense conserver, et même cultiver, que nous apprenons à voir la personne derrière le politicien. Avec ses joies, ses difficultés et parfois ses peines.

J'espère durant cette année être à la hauteur de ce que toi et tous nos prédécesseurs ont laissé. On dit que nous sommes assis sur les épaules des géants, c'est à la fois rassurant mais aussi un poil intimidant.

Merci Jean-Pierre pour tout ce que tu as fait pour Morges, merci pour ton engagement, ta sympathie, ta bonne humeur. Je te souhaite un bon retour dans ton Groupe et beaucoup de plaisir dans les tâches que tu vas encore accomplir pour le Conseil communal. »

M. le Président Xavier DURUSSEL apporte quatre modifications à l'ordre du jour.

Point 4 : l'intitulé est modifié comme suit : nomination de 3 titulaires et 3 suppléants à la COFIN

Point 5 nouveau : Démission d'un membre et nomination d'un membre à l'ASIME.

Point 6 nouveau : Démission d'un membre et nomination d'un membre à la commission des pétitions.

Point 12 : Deux rapports ont été transmis aux Conseillers, le rapport de majorité et de minorité, qui ont été transmis par courriel lundi 5 septembre.

Point 13 nouveau : Le rapport N° 22/9.22 est supprimé de l'ordre du jour car la COFIN ne s'est pas encore déterminée. Il sera à l'ordre du jour de la séance du 5 octobre prochain.

M. le Président Xavier DURUSSEL ouvre la discussion sur cet ordre du jour. La parole n'est pas demandée.

L'ordre du jour tel que modifié est approuvé à une majorité évidente.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 15 juin 2022

Mme Tatyana LAFFELY JAQUET remercie M. Pascal Martin pour lui avoir mentionné qu'en page 304 dans le paragraphe du premier vœu de Mme Aline Dupontet, il est écrit « Le premier vœu (pieux) est en lien avec la réponse qui a été donnée à M. Clément concernant (...) » et ce devrait être complété par le nom du conseiller, à savoir : « Le premier vœu (pieux) est en lien avec la réponse qui a été donnée à M. Clément BOURGEOIS concernant (...) »

Le procès-verbal ainsi modifié est accepté à la majorité évidente.

2. Démission de six Conseillers-ères

M. le Président Xavier DURUSSEL lit les 6 lettres de démission des membres suivants :

- Johan BUCHER, PLR, courrier reçu le 16 juin 2022. Entré au Conseil communal en octobre 2019.
- Jérôme MASSEREY, UDC, courrier reçu le 16 juin 2022. Entré au Conseil communal en septembre 2020.
- Mathieu BORNOZ, VER, courrier reçu le 27 juin 2022. Entré au Conseil communal en mai 2007.
- Nathalie HENTSCHEL, PSIG, courrier reçu le 9 juillet 2022. Entrée au Conseil communal en septembre 2019.

- Philippe VORUZ, PSIG, courrier reçu le 3 août 2022. Entrée au Conseil communal en novembre 201
- Jessica CRISCI, PSIG, courrier reçu le 21 août 2022. Entrée au Conseil en juin 2021.

3. Assermentation de six Conseillers-ères

Dans sa séance du 30 août le Bureau a élu les personnes suivantes :

- Axel TROGER, domicilié au Chemin du Banc-Vert 35 en remplacement de Johan Bucher pour le groupe PLR ;
- Christine PION, domiciliée à la rue Centrale 21, en remplacement de Nathalie Hentschel pour le groupe PSIG ;
- Lucien REY, domicilié au chemin de la Brume 6, en remplacement de Philippe Voruz pour le groupe PSIG ;
- Abel JOFFRE, domicilié au chemin des Vaugues, en remplacement de Jessica Crisci, pour le groupe PSIG ;
- Kevin RICHARDS domicilié à la rue des Uttins 2, en remplacement de Mathieu Bornoz pour le groupe des VER ;
- Sylvain DUCOTTERD, domicilié à la rue du Sablon 16, en remplacement de Jérôme Masserey pour le groupe UDC.

Ces personnes ont été élues par le Bureau, conformément à l'article 66 LEDP (loi sur l'exercice des droits politiques), selon les listes complémentaires de leurs groupes respectifs.

Selon le protocole en vigueur les six membres assermentés prêtent serment et rejoignent les rangs de leurs groupes respectifs.

4. Démissions et nominations de deux membres de la Commission des finances

M. le Président Xavier DURUSSEL informe que suite à la démission de M. Jean-Hugues Busslinger de la Commission des finances, M. Logan Romanens lui a annoncé que l'actuel suppléant, M. John Mauron se portait candidat et que M. Laurent Golay se proposait comme suppléant.

Suite à la démission de M. Philippe Voruz pour le PSIG, la candidature de M. Frédéric Eggenberger, actuellement suppléant est proposée qui serait remplacé par M. Lucien Rey.

Pour remplacer M. Mathieu Bornoz du groupe des VER, M. Michel Reynolds est proposé.

Enfin pour remplacer M. Jérôme Masserey, démissionnaire du groupe UDC, la candidature de M. Jean-Pierre Morisetti a été proposée.

Toutes ces personnes sont élues tacitement et remerciées pour leur engagement.

5. Démission et nomination d'un membre à l'ASIME

M. le Président Xavier DURUSSEL a reçu la candidature de Mme Aliénor Vauthey pour le groupe PSIG, en remplacement de Mme Jessica Crisci, démissionnaire. Son élection est tacite.

6. Démissions et nominations la commission des pétitions

M. le Président Xavier DURUSSEL a reçu la candidature de Mme Christine Pion, par le chef de groupe du PSIG, M. Frédéric Eggenberger, afin de remplacer Mme Ruth Etter, démissionnaire à ce poste. L'élection est tacite.

7. Communications du Bureau

- Rappel des délais impartis pour le dépôt des rapports de commissions, soit quatre séances après le dépôt de l'objet. Actuellement il y a un rapport en souffrance, le N° 12/4.22 - *Demande d'un crédit de CHF 1'312'000.00 TTC pour l'équipement de tous les collèges de la Ville de Morges en affichage frontal numérique (ANF) et réseau internet sans fil (WiFi), subventions non déduites.*
- Les rapports doivent être transmis au plus tard le dimanche soir à minuit avant la séance du Bureau pour pouvoir décider si l'on maintient ou pas une séance de Conseil Communal.
- Le Bureau élargi procédera au dépouillement des votations du 25 septembre sans aide extérieure.
- La date du mercredi 11 janvier 2023 a été retenue pour le souper du Conseil Communal.

8. Communications de la Municipalité

Mme la Syndique Mélanie WYSS annonce deux communications écrites et deux communications orales.

Déplacement de la boîte aux lettres de l'Hôtel de Ville

Madame la Syndique Mélanie WYSS s'exprime en ces termes :

« La Municipalité a le plaisir de vous informer qu'une boîte aux lettres accessible aux personnes à mobilité réduite va être installée la semaine prochaine à l'Hôtel de Ville, à droite du pilier public. L'ancienne boîte, encastrée dans la porte en bois, ne sera plus utilisable.

Dès son installation, toutes les enveloppes de vote devront être mises dans cette nouvelle boîte aux lettres. Hors période de scrutin, il sera également possible d'y déposer des documents à l'attention de l'administration communale. »

Économies d'énergie

Monsieur le Municipal Jean-Jacques AUBERT s'exprime en ces termes :

« L'actualité de ces dernières semaines est essentiellement tournée sur les ressources en énergie.

En tant que distributeur d'eau et de gaz, les services de la Ville sont depuis de nombreuses semaines associés à des groupes de travail.

Pour traverser l'hiver sans encombres, il est désormais crucial de mettre un terme au gaspillage d'énergie dès maintenant. En date du 24 août 2022, le Conseil fédéral a fixé un objectif volontaire de réduction de 15 % de la consommation d'énergie.

Au vu de la situation, la Municipalité a mis en place un groupe de travail afin d'établir un plan d'action. Une communication à la population et au Conseil communal seront préparées. Les axes d'intervention sont les suivants :

- *Nos bâtiments publics.*
- *Les espaces publics (éclairage public, publicités lumineuses...).*
- *Les mesures de sensibilisation (information auprès du personnel communal, de la population, des locataires des immeubles appartenant à la Ville...).* »

9. Communications des associations intercommunales

La parole n'est pas demandée.

10. Préavis d'urgence de la Municipalité

N° 30/9.22 Remplacement d'urgence de la production de froid de la Patinoire des Eaux-Minérales – 1^{ère} séance de commission : jeudi 1^{er} septembre 2022, à 18h30 en salle Léman, avenue de Riond-Bosson 14. Présidence PLR.

Les commissaires sont :

- Nicole Jufer Tissot - PSIG
- Frédéric Eggenberger - PSIG
- Pascal Gemperli - VER
- Julien Besuchet- VER
- Marc Lambrigger - UDC
- Emilie Bovet - PLR
- Sacha Fehlmann – PLR
- Jean-Hugues Busslinger - PLR
- Pascal Martin – EMVL

11. Préavis de la Municipalité

N° 25/9.22 Arrêté d'imposition pour l'année 2023 – 1^{re} séance de la commission des finances : lundi 12 septembre 2022, à 18 h 30 en salle des Pas perdus, Hôtel de Ville, (COFIN).

N° 27/9.22 Demande d'un crédit de CHF 2'960'000.00 pour l'assainissement énergétique et divers travaux d'amélioration de la piscine du Parc des Sports, subventions non déduites – 1^{re} séance de commission : mardi 20 septembre 2022, à 18 h 30 en salle Léman, avenue de Riond-Bosson 14, présidence VER.

Les commissaires sont :

- Alain TROGER
- Stéphane DEWARRAT
- Aude JARDIN
- Florian JEANNERAT
- Philippe GUEYDAN
- Sandra IMHOF ZRIOUI
- Martine ROCHAT

N° 28/9.22 Demande d'un crédit de CHF 280'000.00 pour la démolition du bâtiment « Maison Vigneronne » à l'avenue Jean-Jacques-Cart 2 et le renforcement de l'arborisation de la parcelle 1449 – 1^{re} séance de commission : jeudi 29 septembre 2022, à 18 h 30 en salle des Pas perdus, Hôtel de Ville, présidence PSIG.

Les commissaires sont :

- Françoise ADLER
- Béatrice GENOUD-MAURER
- Marc-Emmanuel CRIPPA
- Marc-Alain TIECHE
- Alexandre GANNA
- Camille ROBERT
- Sylvie TRUDU

N° 29/9.22 Création de la société anonyme Morges Énergies SA – 1^{re} séance de commission : jeudi 22 septembre 2022, à 18 h 30 en salle Léman, avenue de Riond-Bosson 14, présidence PLR.

Les commissaires sont :

- André SIMON
- John MAURON
- Logan ROMANENS
- Sylvie FAY
- Annabelle AMSLER
- William SAARBACH
- Marc LAMBRIGGER
- Maria Grazia VELINI
- Sandra IMHOF ZRIOUI

12. Rapports d'urgence d'une commission

N° 30/9.22 Remplacement d'urgence de la production de froid de la Patinoire des Eaux-Minérales

M. Jean-Hugues BUSSLINGER, président-rapporteur de la majorité de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport de majorité.

M. Pascal GEMPERLI, président-rapporteur de la minorité de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport de minorité. Il ajoute un amendement technique au point 4, *de dire que le montant de CHF 226'000.00 sera comptabilisé au compte 17100.3163.00 sur l'exercice 2023.*

Mme la Municipale Laetitia BETTEX annonce que la Municipalité se rallie aux conclusions du rapport de majorité, les propositions faites dans le rapport de minorité ne répondant pas aux besoins des usagers de la patinoire.

Mme Emilie BOVET commence par déclarer ses intérêts, elle est maman d'un junior du club de curling de Morges. Si de prime abord la solution proposée dans le rapport de minorité peut paraître séduisante, force est de constater qu'après analyse des besoins des clubs, elle n'est pas appropriée. Concernant le curling en particulier, la minorité concède qu'il n'est pas possible de pratiquer ce sport sur une glace synthétique et propose d'augmenter le montant de l'aide financière pour que les curleurs puissent pratiquer leur sport dans d'autres structures. C'est généreux, mais il est important de garder en tête que la halle de Lausanne sera en travaux dès janvier 2023 et que les Lausannois devaient être accueillis par les Morgiens. Les halles susceptibles d'accueillir les Morgiens sont Champéry, Genève, Bienne, Brig, Neuchâtel ou encore Berne. De plus, ces infrastructures sont déjà fortement occupées et ne disposent pas forcément du nombre d'heures de glace nécessaires pour une mise à disposition des Morgiens, cela sans compter les kilomètres à parcourir et le temps que cela représente.

Si le but de la minorité est de sauver la saison des clubs sportifs qui occupent la patinoire en leur proposant une solution de glace synthétique, le but n'est pas atteint. Si le rapport de minorité est accepté il est clair que les clubs de hockey, de patinage et de curling ne pourront pas jouer dans cette patinoire, et certains d'entre eux, voire tous, pourront mettre la clé sous le paillason. Nous verrions ainsi disparaître des clubs sportifs qui existent depuis environ 70 ans. Le communiqué de presse émis hier par les clubs reflète ce point de vue. Si le rapport de minorité est accepté, nous verrons l'offre sportive de notre ville diminuer comme peau de chagrin. Nous empêcherons des jeunes de pratiquer leur sport-passion et nous stopperons des sportifs dans leur rêve de performance.

Elle souligne encore qu'une équipe de juniors de curling est vice-championne suisse dans sa catégorie et que six juniors morgiens de curling sont présélectionnés pour le JOJ de 2024 en Corée du Sud. Ces jeunes contribuent fortement à faire connaître notre Ville et notre région. Pour toutes ces raisons, elle invite à soutenir le rapport de majorité.

Mme Irina SAKHAROVA s'exprime en ces termes :

« Je prends la parole au nom du groupe EM-VL. Un grand merci à la Municipalité et ses services pour le travail réalisé afin de répondre à une situation urgente et complexe en un temps si limité. Je remercie aussi la commission pour son étude du préavis et les rapports émis.

Je vais aller droit au but : le préavis municipal, compte tenu des nombreux enjeux en présence, représente la seule solution permettant à l'ensemble des usagers d'exploiter la glace et assurer la continuité de leurs activités. Cette solution est la seule qui n'enterre pas pour toujours l'avenir des sports de glace à Morges.

Je voudrais rappeler qu'on parle ici de sports à fort enracinement en Suisse et en terre vaudoise : curling, hockey et patinage artistique font la fierté de notre ville, au même titre que la voile. Le HC Forward c'est le 2e club formateur du Canton, apportant une contribution essentielle à la formation de jeunes talents. La patinoire des Eaux Minérales, au-delà de son rayonnement régional, est simplement l'unique surface

couverte de glace d'eau permettant entraînements et championnats à la saison dans la région de La Côte.

Dans ce contexte le préavis de la municipalité offre une solution équilibrée :

- *Premièrement, il propose une option provisoire répondant à l'urgence de la situation et aux attentes de toutes les catégories d'usagers et offrant du temps pour penser un projet d'assainissement futur, projet que notre groupe espère voir émerger au plus vite ;*
- *Deuxièmement, il assure la continuité des activités formatrices des clubs et la sauvegarde des emplois concernés.*
- *Troisièmement, il propose une solution de refroidissement garantissant rapidement la pérennité de fonctionnement, la suppression du potentiel de pollution des eaux et cela sans risque pour la santé et l'environnement.*

Nous sommes bien évidemment conscients qu'il s'agit d'une solution imparfaite. La patinoire va rester pour un temps encore, que nous espérons le plus court possible, un consommateur important d'électricité (comparable à la consommation du système actuel, à 1% près) et la hausse des prix de l'électricité, en lien avec la crise énergétique aura pour effet une augmentation sensible des charges courantes en 2023.

Ce n'est donc pas le cœur léger que nous soutenons cette option, elle n'est pas la panacée, ce n'est pas l'avenir de la patinoire à moyen terme. En attendant, cette solution a le mérite de ne pas détruire à coup de massue le savoir-faire construit pendant des décennies par les clubs sportifs morgiens qui offrent un cadre de qualité aux centaines de jeunes et d'adultes qui s'entraînent et découvrent chaque année ces sports à Morges.

À contrario, la proposition de glace synthétique du rapport de minorité, qui semble louable à première vue, nous mène vers une impasse, ceci pour les raisons suivantes :

Premièrement, elle ne répond en rien aux besoins de l'ensemble des utilisateurs de la patinoire et représente même pour une partie non-négligeable de sa période de fonctionnement un doublon avec l'offre existante des patinoires éphémères présentes dans la région. En raison de cela, la location d'une telle surface représenterait simplement du gaspillage d'argent public. De plus, en enlevant de la glace d'eau à Morges, cette proposition accroît encore la pénurie de glace exploitable pour l'usage des sportifs dans l'arc lémanique. Cet élément n'a absolument pas été évoqué dans le rapport de minorité, or il représente un problème clé puisqu'en l'état il est virtuellement impossible pour les sportifs de trouver des heures de glaces ailleurs.

Deuxièmement, la mise en place d'une patinoire synthétique ne répond en rien à l'objectif énoncé dans le rapport de minorité, à savoir celui de « sauver la saison de glace et donc les clubs concernés de la meilleure manière possible ». En affirmant que « la glace synthétique est tout à fait conforme aux exigences des entraînements des clubs », le rapport de minorité démontre une méconnaissance fondamentale des exigences de ces sports. Le communiqué publié hier par les clubs utilisateurs explique en termes succincts pourquoi la solution synthétique équivaut pour l'ensemble des clubs concernés à mettre immédiatement la clé sous la porte. Il ne s'agit pas ici d'une lubie. Non, la réalité est tout autre : pour l'ensemble des sports de glace concernés, la pratique sur surface synthétique diffère fondamentalement de celle sur glace d'eau qui est la seule homologuée pour les compétitions. Dans ces conditions, l'utilisation d'une surface synthétique pour l'entraînement sportif signerait simplement l'arrêt de mort immédiats des clubs.

Troisièmement, en affirmant qu'il y a « une tendance claire et nette vers la glace synthétique, y inclus pour les clubs professionnels », le rapport de minorité fait fausse route : non seulement c'est totalement erroné pour les clubs mais en plus des pistes bien plus prometteuses, combinant des technologies récentes écologiques et à fort potentiel d'économies d'énergies sont celles qui sont étudiées par les centres de glace partout dans le monde et devraient faire l'objet de notre attention à l'avenir. Pour illustrer la soi-disant tendance nette en faveur du synthétique, le rapport de minorité cite un extrait de l'émission TTC ainsi qu'un article de presse. J'ai lu l'article, visionné l'émission et j'ai aussi pris contact avec Mr David Soler, Directeur des infrastructures sportives de la région Davos – Klosters, directement en charge de la Patinoire du HC Davos, club qui est mentionné dans l'émission comme s'entraînant sur du synthétique. Cette conversation confirma ce que l'article et les vidéos permettaient d'entrevoir déjà, à savoir que :

- *Les juniors du HC Davos utilisent la glace synthétique toute l'année uniquement sur de très petites surfaces, pour des exercices spécifiques :*
 - a. *2m sur 2m de bande mouvante pour l'amélioration des techniques d'accélération*
 - b. *20m² pour l'apprentissage de la canne*
 - c. *30m² pour l'entraînement au tir*
- *À aucun moment la glace synthétique n'est utilisée pour jouer au hockey, les patineurs artistiques n'utilisent pas du tout ces surfaces et tout le monde – hockeyeurs, patineurs, curleurs font leur entraînement classique sur des patinoires en glace d'eau puisque le règlement technique des fédérations prescrit de la glace soit naturelle soit artificielle.*
- *Pour ce responsable, la glace synthétique est un luxe que les grands clubs peuvent et veulent s'offrir pour perfectionner des techniques de jeux, rien d'autre dans ce contexte.*
- *Nous avons évoqué notre situation actuelle et spontanément le Directeur des infrastructures de Davos a dit que la glace synthétique équivaut à la mort des clubs car absolument inutilisable dans un contexte sportif.*
- *Selon lui, le synthétique est une solution pour patinoire éphémère ou marché de Noël ou encore très populaire dans les pays chaud, éléments qui ressortent clairement par ailleurs de l'extrait TTC du rapport de minorité et qui mentionne les clients de l'entreprise tels que Singapour, Koweït ou l'Algérie. Cette vocation de pure surface pour la découverte du patinage et les loisirs occasionnels est évoquée dans de très nombreux articles de presse publiés ces dernières années.*

L'avenir des centres sportifs de glace qui combinent l'usage sportif et de loisir ne se situe pas dans l'usage du synthétique mais dans la modernisation rapide des infrastructures en utilisant les technologies les plus récentes pour réduire drastiquement l'impact environnemental et atteindre un degré avancé d'efficacité énergétique, voire pour faire bénéficier l'usage de ces technologies à plusieurs infrastructures en même temps.

En combinant à l'avenir l'usage intensif de panneaux solaires et des derniers systèmes de production de glace, par exemple, à base de CO₂ transcritique - qui représente la technologie actuelle la plus respectueuse de l'environnement avec une

émission de carbone proche de 0 – nous pourrions envisager, comme de nombreuses patinoires au Nord de l'Europe et notamment en Suède ou en Belgique l'ont déjà fait, non seulement de fabriquer de la glace avec un impact énergétique et écologique minimal mais aussi de chauffer, des installations qui combinent patinoire et piscine ou qui chauffent des habitations.

J'encourage donc, au nom de notre groupe, l'ensemble des membres de ce conseil, indépendamment de leurs appartenances partisans, à s'unir pour voter le préavis de la municipalité, avec les amendements proposés par la majorité. Il s'agit d'une approche constructive au bénéfice de la population morgienne et de l'ensemble des usagers actuels et futurs de la patinoire et qui nous permettra de sauvegarder les acquis sportifs tout en envisageant, nous l'espérons dans les plus brefs délais, des solutions de glace d'eau écologique et efficiente et, pourquoi pas, combinable avec une piscine couverte pour servir l'ensemble de la population morgienne. »

M. Pascal MARTIN informe que le rapport de majorité se voulait bref et synthétique, il est donc revenu sur les points essentiels de la commission qui a traité beaucoup d'autres points dont une analyse de risques détaillée qui a été discutée avec l'ensemble de la commission et pas uniquement pas la commission de minorité.

Les Verts'libéraux soutiennent le rapport de majorité et le préavis municipal.

Mme Sylvie FAY s'exprime en ces termes :

« Ce soir, j'aimerais vous parler de crise énergétique et plus particulièrement celle qui est entrain de secouer l'Europe entière actuellement, y compris la Suisse, celle qui a amené hier le conseil fédéral à adopter un plan de sauvetage de 4 Milliards de CHF pour le fournisseur d'électricité AXPO... et je vais tâcher d'y insérer au milieu la problématique qui nous occupe ce soir, à savoir le redémarrage de groupes froids gros consommateurs d'électricité pour fabriquer de la glace permettant de sauver les clubs de hockey locaux.

Car je comprends la frustration de ces clubs qui ne comprennent pas pourquoi, alors que jusqu'à maintenant, l'utilisation de ces groupes froids ne posaient aucun problème à la Ville de Morges, on ne peut pas reproduire la même chose, vu que ces nouveaux groupes froids consomment grosso-modo la même quantité d'électricité que les anciens. Et bien moi je vais vous dire pourquoi, parce que ce préavis a la malchance de tomber au plein milieu d'une énorme crise énergétique.

Crise énergétique qui, actuellement, secoue surtout les « gros consommateurs d'électricité » qui ont décidé il y a quelques années d'acheter leur électricité sur le marché libre... En effet, ce marché libre de l'électricité permet depuis 2009 aux gros consommateurs de ne plus être obligés d'acheter leur électricité à un fournisseur vendant l'électricité à des tarifs soumis au marché régulé, histoire d'aller pouvoir faire jouer la concurrence et d'obtenir des tarifs hyper avantageux. Cela marche très bien, c'est super le marché libre, la saine concurrence... mais quand ce marché s'affole, alors là... alors là, cela donne des entreprises comme cette aciérie suisse qui a annoncé la semaine dernière devoir partir en chômage partiel car elle ne peut plus

payer ses factures d'énergie, c'est la Ville de Genève qui se mord les doigts d'avoir passé plus de la moitié de sa consommation électrique sur la marché libre et qui demande instamment de pouvoir revenir sur le marché régulé, ce sont toutes ces entreprises qui appellent aujourd'hui même la Confédération à l'aide pour ne pas faire faillite.

Quel rapport avec le sujet de la patinoire, me direz-vous ? le rapport est tout simple. En regardant les chiffres des tarifs d'électricité 2022 et 2023 auxquels la Ville de Morges achète et va acheter l'électricité pour la patinoire, nous avons réalisé qu'à Morges, la patinoire ainsi que le site de Beausobre sont 2 gros consommateurs qui ont été passés sur le marché libre de l'électricité... En clair, alors que jusqu'en 2021, le tarif électrique pour la patinoire était de 19-20 cts/ kWh, il est passé à 38 cts/kWh en 2022 et passera en 2023 à 1.07 CHF/kWh... x5 !

Alors à quoi cela correspond-il en chiffre absolu sur les dépenses annuelles de la Ville de Morges ? j'ai fait l'exercice pour vous et je vous livre ici les résultats :

tout d'abord, je vous rappelle qu'en avril 2016, la municipalité de la Ville de Morges répondait à l'interpellation du cc M. Philippe Laurent concernant le poids financier annuel de la patinoire en indiquant le chiffre de 1'075'330 CHF. Cela correspond à ~ 60 CHF/an et par Morgien, soit 240 CHF/an pour une famille de 4 personnes, bébés compris. J'ai fouillé les comptes des années précédentes, et de ce montant, on compte ~ 100'000 CHF/an de facture d'électricité, dont à peu près les 2/3 concernent l'alimentation des groupes froids. Ceci correspond à un prix payé de l'électricité d'environ 19-20 cts/kWh.

Connaissant les tarifs 2022 et 2023 de cette électricité achetée sur le marché libre, je peux déjà vous annoncer que pour 2022, ces 100'000 CHF seront plus proches des 200'000 CHF (si les groupes froids sont redémarrés d'ici là, sinon, on aura une surprise un peu moins mauvaise). Mais pour 2023, ce ne sera pas 100'000 CHF qu'il faudra porter au budget, mais 500'000 CHF... ah pas tout à fait, on va changer l'éclairage et mettre des LED, ce ne sera que 453'000 CHF...

Donc les 1 millions et quelques que nous coûtent la patinoire chaque année, vont nous coûter en 2023 presque 1.5 millions car dans l'histoire, je ne compte pas l'augmentation du prix du gaz utilisé pour chauffer les locaux. 1.5 millions de CHF, cela veut dire 84 CHF/an/morgien en 2023, soit 336 CHF/an pour une famille de 4 personnes, c'est-à-dire 50% d'augmentation par rapport aux 240 CHF/an de l'avant-crise

Ou alors, on choisit ce soir de poser une patinoire synthétique, qui, non seulement permet à de nombreux utilisateurs de pouvoir patiner tout cet hiver, dès le commencement de la saison, mais aussi permet de remettre les 100'000 CHF de facture d'électricité au budget 2023 (si l'on effectue les changements de l'éclairage prévus), et ceci malgré un prix du kWh de 1.07 CHF.

Enfin, je voudrais terminer mon intervention en vous parlant du tarif de l'électricité soumis au marché régulé. Celui qui nous concerne tous ici, car c'est à ce tarif que nous payons nos factures d'électricité. En 2022, il est de ~ 20 cts/kWh, la Romande Energie l'a annoncé la semaine dernière, en 2023, ce sera 50% d'augmentation. Soit grosso-modo 30 cts/kWh. On ne compte plus les articles qui sortent ces jours pour

savoir ce que cela représentera sur les factures d'électricité d'un ménage « standard ». Les chiffres tournent autour des 250-300-400 CHF d'augmentation sur la facture annuelle des ménages morgiens pour l'année 2023. 300 CHF en 2023 d'augmentation de la facture d'électricité... sans compter l'augmentation du gaz, de l'inflation... 300 CHF, c'est beaucoup plus qu'un café par mois... et ce sera pour tout le monde, hein ? contribuables aisés pour qui pas grand-chose ne changera et contribuables modestes, qui vont sacrément tirer la langue l'année prochaine.

Alors à tous ceux qui sont montés à la tribune l'année dernière au sein de notre conseil communal pour nous expliquer qu'un café par mois, pour certains, c'était beaucoup, en se présentant comme les protecteurs de ces contribuables modestes, comment allez-vous expliquer à ces même contribuables qui crouleront sur les augmentations de factures en tout genre en 2023, que la Ville de Morges a osé, en pleine crise énergétique, accepter de laisser augmenter les charges d'électricité de la patinoire de Morges de 100'000 CHF à presque 500'000 CHF, induisant une charge indirecte supplémentaire de 100 CHF pour une famille de 4 personnes (car n'oublions pas que c'est tout cela en moins pour aider les familles en détresse financière), alors qu'une solution existait pour contenir ces charges à leur niveau de 2021, tout en laissant la patinoire ouverte pendant toute la saison 2022-2023 ?

M. le président, Mesdames, Messieurs, si le préavis de la Municipalité passe ce soir, je vous donne rendez-vous lors du conseil communal concernant le budget 2023 qui arrive d'ici peu, pour figer avec des chiffres concrets dans les dépenses prévisibles de la Ville de Morges en 2023 ce qui a aura été voté ce soir. »

M. Frédéric EGGENBERGER propose un éclairage différent et soulève que dans les débats de la commission elle était unanime pour sauver la saison de patinage. Les divergences entre les groupes sont au niveau des risques au niveau procédural, notamment les risques d'opposition qui couperaient court à la saison de patinage, compris celle des clubs. L'autre point de divergence est une vision différente du sport. Un côté de l'hémicycle soutient les clubs sportifs et l'autre côté soutient le sport pour toutes et tous, en particulier la population morgienne et les écoles.

La patinoire est avant tout une infrastructure publique destinée aux Morgiens et aux Morgiennes, aux écoles et aux communes de la région, même si les clubs sportifs en profitent et que leur avis est entendu. Un sondage mené ce printemps auprès de la population morgienne, 44% de celle-ci est attachée au maintien d'une patinoire à Morges et sur ces 44%, près de la moitié des personnes interrogées déclarent utiliser régulièrement ou occasionnellement la patinoire, ce qui correspond à 20% des 3000 personnes sondées. Ramenée à l'échelle de la population morgienne, cela fait 3400 personnes. Or, la voix de ces personnes ne s'est quasiment pas faite entendre durant la campagne et il est de notre devoir, en tant qu'élus communaux, de prendre en compte cette majorité silencieuse. Majorité silencieuse aussi en terme d'entrées, la patinoire c'est 80'000 visiteurs la saison dernière. Si l'on fait une rapide et approximative projection, d'après le sondage réalisé par la Municipalité, environ 500 Morgiennes et Morgiens fréquentent régulièrement la patinoire. Sachant que l'effectif des clubs de glace est constitué à 10% de Morgiens-nes, cela donne 450 Morgiens hors club, qui fréquentent régulièrement la patinoire. Partant de l'hypothèse que ces 450 personnes fréquentent la patinoire en moyenne une fois par semaine, cela donne 11'700 entrées, ajoutons à cela les 2900 Morgiens qui déclarent fréquenter régulièrement la patinoire occasionnellement, admettons une fois par mois, on ajoute 17'400 entrées. Rien que pour la population morgienne cela donne 30'000 entrées qui ne sont pas imputables à l'activité des clubs.

Il faut bien entendu ajouter à cela le public et les écoles provenant des autres communes de la région et l'on voit que l'on dépasse facilement la moitié des entrées.

Son propos ici n'est pas d'opposer les clubs sportifs au patinage public, il pratique lui-même un sport en club et est très attaché à l'impact social et sportif des clubs de la région. Mais il faut être conscient que la mission première d'un élu de la Ville c'est de défendre l'intérêt du plus grand nombre et l'intérêt de la population morgienne. À cet égard, il rappelle que la première mesure du programme de législature de notre Municipalité est intitulée « Promouvoir le sport et l'activité physique pour la santé de toutes et tous ».

La question qui se pose avec ce préavis est est-ce que notre exécutif poursuit vraiment cet objectif inclusif qu'il s'est fixé ? Est-ce que la solution proposée par la Municipalité est vraiment dans l'intérêt de la majorité de la population morgienne ou le sport pour toutes et tous ? C'est une des questions que la commission a posé à la Municipalité en séance et la Municipalité a reconnu que la variante d'une patinoire synthétique était meilleure à tous points de vue, pour le patinage public et les écoles. Malheureusement, on constate que la solution proposée par la Municipalité va à l'encontre de cet objectif.

Il s'explique, à supposer que le calendrier très optimiste de la Municipalité se réalise et que la patinoire ouvre d'ici la fin de l'année, cela signifie qu'une demi-saison de patinage public aura été sacrifiée, soit les mois d'octobre, novembre et décembre. En d'autres termes, pas de patinage pour les familles et les écoles pendant au moins trois mois. Ce calendrier correspond au cas de figure optimiste voire utopiste. Un cas de figure dans lequel la procédure se déroulerait sans aucun obstacle, que les autorisations cantonales seraient délivrées en un temps record et que la mise à l'enquête ne donne lieu à aucune opposition. Or, comme le met en avant le rapport de minorité, cette probabilité est très faible. Parce que même si le canton délivrait les autorisations, le risque que des oppositions soient déposées est très élevé et pourraient venir du voisinage, pour des raisons de pollution sonore. Les deux groupes de froid se trouveraient à l'extérieur de la patinoire, à quelques dizaines de mètres seulement des habitations, ce qui va évidemment engendrer des nuisances sonores supplémentaires, dans un secteur qui souffre déjà du bruit routier, les normes OPB étant déjà dépassées sur le secteur Warnery.

Mais ce risque d'opposition ne s'arrête pas au bruit, il pourrait aussi viser les aspects esthétiques des deux groupes de froid ou d'autres aspects environnementaux, la patinoire se trouve en lisière de forêts et des associations protectrices de la faune pourraient réagir. Le risque d'opposition est majeur et le temps nécessaire au traitement des oppositions est conséquent. Une seule opposition signifierait que la saison de patinage n'aurait pas lieu cet hiver, ni pour la population morgienne, ni pour les clubs. On l'a encore vu ce printemps avec les oppositions au projet de buvette La Crique, les oppositions ne sont pas encore levées à ce jour et seule une autorisation en tant que manifestation limitée à 50 jours a pu être délivrée.

Les plus optimistes d'entre nous pourront se laisser convaincre par le scénario utopiste de la Municipalité mais pour celles et ceux qui connaissent la longueur des procédures administratives, force est de constater que des risques majeurs planent sur ce projet municipal, menaçant non seulement le patinage public mais aussi la saison des clubs et cela sans compter sur la pénurie d'électricité qui nous attend, dont la phase critique est annoncée pour les mois de février et mars. Cette pénurie d'électricité signifie des risques très importants de délestage, qui mettent en péril le maintien de la glace au-delà du mois de janvier. Si on dépasse un délestage d'une durée de 6 à 8 heures, il y a des risques importants de perdre la glace et que cela mette un terme prématuré à la saison.

Il rappelle à ce titre, que le Conseil d'Etat vaudois a appelé les communes récemment à identifier les économies d'énergie qui peuvent être rapidement mises en place. La proposition de la Municipalité ressemble à un coup de poker qui même avec un alignement des planètes, sacrifie dans tous les cas, une demi saison de patinage public et risque de compromettre toute la saison de patinage, y compris celle des clubs.

À titre personnel il a de la sympathie pour la Municipalité et les services communaux qui ont œuvré au mieux pour essayer de trouver une solution miracle dans une situation désespérée. Il a également de la compréhension pour les clubs et il souhaiterait sincèrement pouvoir leur proposer une solution réaliste et durable, mais cela ne doit pas se faire sur le dos de la population morgienne, ni sur le dos des écoles, ce n'est pas acceptable, sachant qu'il existe une autre solution pour cet hiver, une solution prête à l'emploi, certes loin d'être idéale, en particulier pour les clubs, mais qui a l'avantage de ne courir aucun risque sur le plan procédural ou énergétique. C'est une solution qui est provisoire et qui ne préjuge pas de celle retenue pour l'hiver 2023-2024. L'installation d'une glace synthétique ne nécessite pas de travaux extérieurs, elle peut être livrée en quelques semaines, donc pas de risque d'oppositions et on ne retarde pas l'ouverture de la saison de patinage.

Il invite à sortir du clivage entre écologie et sport et à se demander quelle place on accorde au patinage pour toutes et tous, conformément aux intérêts de la majorité de la population morgienne.

Il termine en disant que parmi les usagers de la patinoire, se sont 300 classes dont 200 sur Morges, seraient privées, dans le meilleur des cas pendant trois mois, de patinage. Pour ces motifs, le groupe PSIG soutiendra le rapport de minorité.

Mme Nicole JUFER TISSOT souhaite préciser un élément qui touche la crise énergétique et l'Europe actuellement et la période de février-mars qui sera la plus critique avec une exigence d'économie qui touchera la patinoire, dont il faut rappeler qu'elle consomme bon an, mal an, 1'100 kw par année, entre le gaz et l'électricité. La patinoire est considérée comme un gros consommateur, non protégé, c'est-à-dire, contrairement aux hôpitaux, aux services d'urgence, aux stations de pompage pour l'alimentation en eau, aux STEP, ce n'est pas un objet prioritaire. En cas de situation critique, les installations sportives et de loisirs seront les premières à devoir fermer.

Au vu de ce tableau très sombre, la solution proposée par les services communaux et la Municipalité, acceptable en d'autres temps, ne l'est pas cette année. La proposition de la minorité, qui vise à installer de manière provisoire, sur tout ou partie de la surface de glace, une patinoire synthétique permettra aux clubs de s'entraîner, et aux habitants de patiner. Elle a l'avantage de ne rien consommer et en cas de coupure d'électricité elle pourra toujours être utilisée par toutes et tous. Elle invite les membres de ce Conseil et les membres des clubs à ouvrir les yeux, à regarder les conséquences de l'été caniculaire que nous avons eu, et la succession de crises climatiques qui nous touchent. Elle invite à comprendre la situation compliquée qui nous attendra à la fin de l'hiver et le risque réel d'une pénurie voire de pannes d'électricité. La solution proposée par la minorité fait descendre la consommation électrique de la patinoire à moins de 100 kw si les éclairages sont changés, limitant drastiquement les coûts électriques en offrant une solution alternative aux utilisateurs. Une solution qui ne permet pas l'organisation de matchs, qui ne convient malheureusement pas au curling, mais une solution quand même.

Socrate a dit « ce qui fait l'Homme c'est sa grande faculté d'adaptation ». Face à une situation extraordinaire c'est effectivement ce que nous demandons aux membres des clubs comme à toute la population : s'adapter. Et qui sait, mais elle ne le souhaite vraiment pas, la patinoire synthétique de Morges sera peut-être très sollicitée si elle devait rester la seule opérationnelle cette fin de saison. Elle invite à soutenir le rapport de minorité.

Mme la Municipale Laetitia BETTEX se permet de rebondir sur les propos de M. Eggenberger et de l'ensemble du groupe PSIG concernant l'attaque sur son programme de législature, notamment la promotion de l'activité physique et du sport. La Municipalité se soucie bien évidemment de la santé physique des enfants des écoles et de la population dans son ensemble. On l'a peut-être oublié, parce que l'on travaille dans l'urgence mais la patinoire ouvre ses portes au public à partir du premier octobre ce qui selon le calendrier actuel et la vitesse à laquelle nous travaillons dans cette situation d'urgence, nous laisse énormément de temps pour mettre en place une mesure à destination de toutes et tous avec pour objectif d'occuper la patinoire dans l'attente de la mise en place de la glace.

L'information est peu connue, car ils ne font pas beaucoup de promotion, mais Morges a son club de in-line hockey et nous disposons d'une surface de in-line qui peut être montée dans la patinoire, comme c'est le cas l'été. Elle a été montée durant le début de cette semaine afin de faire un premier test pour que le hockey mais aussi les patineurs qui le souhaiteraient puissent au moins avoir une activité physique et ludique avec peut-être même un peu de tactique, dans l'attente de l'arrivée de la glace.

Il est évident que son service travaille ardemment afin de pouvoir étendre cette possibilité à l'ensemble de la population morgienne, cela demande quelques réflexions et mises en place et pour l'heure et au moment de la rédaction de ce préavis d'urgence il n'était pas possible de mentionner toutes les solutions d'accompagnement qui pourraient mises en place d'ici au 1^{er} octobre.

John MAURON s'exprime en ces termes :

« J'aimerais tirer mon chapeau à la Municipalité, au service en charge et aux personnes qui ont œuvré pour nous présenter dans un délai extrêmement court une solution et qui continue et j'aimerais dire merci aux collègues de la commission qui ont traité ce préavis dans un temps record afin qu'on puisse le voter aujourd'hui.

Il était sans compter avec une nouvelle variante de dernière minute - une fois n'est pas coutume - de vouloir prendre le Conseil communal, la population en otage. Après avoir voulu sauver le climat avec le prix d'un café à Morges, il est question de sauver les utilisateurs de notre patinoire - tous sports confondus avec une surface synthétique.

La non praticabilité pour certains sports et la non homologation de cette surface pour les autres ont été indiqués par mon collègue. Je ne vais pas m'attarder sur les aspects techniques.

Force est de constater qu'avec une surface synthétique qui - ceci dit au passant et guerre moins cher - nous ne sauvons en aucun cas nos club sportifs ... au contraire. Nous les condamnons définitivement ! Les talents de tous sports confondus vont trouver un autre club est les clubs morgiens vont disparaître. Ce n'est pas une saison qui est en péril mais la survie des clubs.

Vous allez me dire : ils ont l'habitude de sauver des clubs : Kloten, Lausanne ou encore Gottéron ... Il n'y aurait plus rien à sauver si les clubs ne peuvent pas pratiquer leurs sports, faire leurs matchs.

MAIS on nous parle d'énergie – c'est la crise – il faut fermer la patinoire.

Je suis pour la transition énergétique mais dans des conditions praticables, acceptables et non pas à la va vite. On a pris du retard tout comme peut-être avec l'entretien de la patinoire ou d'autres installations.

On ne peut pas d'un jour à l'autre abandonner les énergies qui nous garantissent un approvisionnement à 100%.

Car si on le fait – si le gouvernement intervient que se passe-t-il ? On ferme le nucléaire par obsession idéologique et dépend alors à 40 % de son mix énergétique du charbon et du gaz, comme l'Allemagne. Ou elle amène son entreprise publique phare au bord de la faillite en intervenant sur les tarifs, comme la France. Ou, comme l'Espagne, elle crée un conflit diplomatique avec son plus grand fournisseur de gaz naturel, l'Algérie, et, avec elle, double ses achats de gaz à la Russie depuis le début de la guerre jusqu'en juillet 2022.

L'idéologie est un mauvais partenaire énergétique.

Entre 70 et 75% du tarif de l'électricité dans la plupart des pays européens sont des coûts réglementés, des subventions et des taxes fixées par les gouvernements et, dans la partie restante, la production dite "libéralisée", le coût des quotas de CO₂ a explosé en raison de ces mêmes gouvernements qui limitent l'offre de permis et le mix énergétique est imposé par des décisions politiques.

Seuls environ 25 % de tous les coûts d'une facture de ménage sont des « coûts de fournisseur ». Or, le « problème », selon les messages du président de la Commission européenne, c'est le marché. Allez comprendre. Mais maintenant ils proposent un objectif obligatoire de réduction de la consommation d'électricité aux heures de pointe.

La Suisse :

On a de la chance en Suisse que le mix énergétique repose avec plus de 60% de part d'hydroélectricité et une moindre dépendance au gaz (seulement 5% pour les ménages) : Il est nettement plus résistant. En attendant la Suisse produit même cet été qui a été caniculaire un surplus d'énergie qui est vendu sur le marché - à l'étranger.

Néanmoins, nous nous permettons des débats paniques dans des dimensions presque hystériques. Le Conseil Fédéral nous explique comment il faut faire pour économiser de l'énergie, on est à deux doigts de nous envoyer des kits de tricot dans toutes les familles suisses pour apprendre à faire des pulls moches que personne ne veut porter.

L'ambiance d'alarme donne également à des experts relativement inconnus dans ce pays leurs 15 minutes de gloire - splendeur lorsqu'ils appellent des bougies et du bois de chauffage, prendre les douches ensemble et mettre le couvercle pour chauffer l'eau.

Transition énergétique et énergies renouvelables en lieu et place à des énergies fossiles

Gardons cela simple. Si les énergies renouvelables étaient en fait moins chères que l'énergie traditionnelle, le marché privé financerait la transition, et la transition se ferait rapidement. Le marché privé ne finance pas la transition, et cela ne se fait pas rapidement.

Et gardons la patinoire simple aussi, car s'il va manquer d'énergie et les mesures d'urgence de la confédération sont mis en application, tt fermera, la patinoire, la piscine, en attendant, laissons-les pratiquer leurs sports.

Je vous prie de soutenir le préavis de la municipalité avec les amendements de la majorité de la commission ».

M. Logan ROMANENS s'exprime en ces termes :

" On a tous des souvenir dans la Patinoire des Eaux-Minérales, pour moi c'était à l'hiver 2004-2005, lorsqu'une star de la NHL est venue jouer pour le HC Forward-Morges.

Je souhaite tout d'abord remercier la réactivité ainsi que la qualité du travail effectué en si peu de temps par la Municipalité et le Service des Bâtiment, sports et domaines pour trouver une solution qui permettra de palier à la situation d'urgence.

- *Je souhaite ensuite aborder quelques arguments qui ne permettent pas d'envisager une glace synthétique pour combler les besoins actuels. Bien que le rapport de minorité ait pour objectif de "Sauver la saison de glace et donc les clubs concernés de la meilleure manière possible.", il est en effet inconcevable de choisir cette solution pour les raisons suivantes :*
- *J'ai souhaité me concentrer sur une pratique sportive que je connais en lieu et place de vous amener une série de chiffres et d'arguments raccourcis et sortis de leur contexte afin de convaincre mais je préfère aller plus en détail sur une pratique que je connais.*
- *Hockey : Qu'en est-il de l'utilisation pour le hockey ?*

*Il est nécessaire de le dire tout de suite, ce type de glace (synthétique) ne permet pas de faire de la compétition. Cela signifie tout au mieux que des entraînements seraient possibles mais en aucun cas assurer l'utilisation complète pour nos clubs. Ils devraient dans tous les cas organiser des heures de glaces sur d'autres installations
Ce point a été vérifié par différentes sources et en consultant le règlement de la ligue suisse de hockey, la surface synthétique n'est pas homologuée pour la compétition*

Comme on dit, on joue comme on s'entraîne, dans le cas d'une glace synthétique, il faudra donc en plus des matchs organiser des entraînements sur glace. Ce qui engendrera également des coûts non-couverts par les frais avancés dans le rapport de minorité. Sans compter la disponibilité des patinoires, à noter que le mouvement junior a perdu plus de 60% de ses heures de glaces selon l'article du journal de la Côte du jour.

Il est très intéressant de parler de l'exemple de Davos, il ne reflète toutefois pas la réalité qui est la nôtre à Morges. En effet dans le cas d'un club de l'envergure du HC Davos qui se bat dans l'élite du hockey suisse, le club possède déjà au moins une piste de glace naturelle couverte et deux pistes extérieures. La glace synthétique qu'ils possèdent, fait partie de leur centre de développement qui contient un ensemble d'installations pour l'entraînement hors glace. Cette glace synthétique permet d'entraîner de manière spécifique des aspects techniques mais en aucun cas d'organiser des rencontres. À noter qu'il s'agit d'une petite surface et non d'une patinoire complète.

Le rapport de minorité nous propose d'adopter une technologie non mature et je le rappelle non-homologuée. Il est sans doute intéressant de relever que les institutions qui ont fait cet essai reviennent rapidement en arrière (après un hiver pour Nendaz) ou alors à Lausanne où la solution synthétique est impossible à envisager pour le syndicat de la ville.

Manque de glace dans la région et difficulté de trouver des heures de glaces pour toutes et tous. À noter que les solutions trouvées aujourd'hui envoient nos patineurs de Lausanne à Yverdon en passant par Vallorbe, la Vallée de Joux et Champéry. Ces déplacements impliquent de nombreux déplacements en véhicule individuels, est-ce que cet élément a également été pris en compte dans l'aspect environnemental ? Ainsi que les frais supplémentaires que cela implique pour les familles.

Il existe bien entendu des risques quant à la réalisation de ce projet, comme c'est le cas dans tous les projets. Il est bien entendu beaucoup plus facile de le faire mais je pense que nous ne devons pas nous cacher derrière cette éventualité ni devant les menaces à peine voilées de référendum ou autres oppositions avancées dans le rapport de minorité. (ou alors précédemment énoncée concernant le budget)

Ces éléments sont hors de notre champ d'influence, ce qui est dans notre compétence en revanche, c'est de nous prononcer sur notre volonté ou non à maintenir une patinoire à Morges. De mettre à disposition à la population morgienne une infrastructure pour les sports de glace. Cette décision aura un impact sur plusieurs centaines de juniors et d'actifs sans oublier tous les jeunes entre 5'000 et 6'000 élèves et les milliers d'utilisateurs qui utilisent cette installation par année.

La solution proposée dans le rapport de minorité ne couvrira donc pas les besoins réels de ces installations et même si l'investissement est en deçà de la proposition initiale, il serait beaucoup trop élevé au regard de la plus-value apportée et des dommages collatéraux que subiront les clubs concernés. Car dans le cas d'un refus d'une solution assurant à nos clubs de participer à leur compétition respective, nous allons les condamner. Ce qui n'est en lisant le rapport de minorité pas un problème vu qu'ils doivent également "faire leur part".

Une patinoire fonctionnelle apporte un plus à la qualité de vie que l'on attend à Morges, la présence des juniors, de leurs famille et sympathisants des clubs de glaces, samedi dernier sur la Grand-Rue et devant l'Hôtel-de-Ville, ainsi que l'accueil qui nous a été offert ce soir, ne font que confirmer ces attentes.

Nous aurions tous préféré discuter ce soir d'un projet amenant une vraie plus-value pour cette infrastructure importante pour la qualité de vie des Morgiennes et des Morgiens. Malheureusement l'état de celle-ci ne nous le permet pas et nous sommes donc contraint de choisir une solution certes d'urgence et peut-être pas parfaite, mais pragmatique et en phase avec les besoins et la réalité qui permettra aux clubs de poursuivre leurs activités tout en attendant un projet pour le futur. Il est donc nécessaire ce soir de nous positionner clairement sur notre volonté, de soutenir le sport à Morges, les sportifs, les habitants de Morges qui profitent de ces installations, mais également des clubs sportifs et de leurs employés. Et ainsi laisser l'opportunité à la nouvelle génération de se construire des rêves autour de cette patinoire.

C'est pourquoi, le groupe PLR soutiendra et votera en faveur du rapport de majorité. »

M. Pascal GEMPERLI a été surpris par la proposition de la Municipalité pour meubler la partie d'octobre à janvier, de proposer aux clubs qui ne sont déjà pas favorables au synthétique d'avoir la souplesse d'accueillir de l'in-line. La glace synthétique est utilisée, des vidéos et autres médias le démontrent, le FC Davos en ferait l'utilisation. En France une patinoire synthétique pour les juniors a été homologuée par le Fédération, il y a un centre d'entraînement Red Bull à Salzburg. La ligue allemande de hockey dit que c'est une bonne chose pour l'entraînement même si personne ne dit que c'est idéal et ils en sont conscients. C'est une solution praticable qui réunit le plus grand dénominateur commun.

La glace synthétique, qu'il ne prône pas, est la meilleure solution dans l'urgence existante et dans l'intérêt du plus grand nombre de personnes. Personne ne veut transformer cette patinoire en patinoire synthétique de manière définitive, c'est une solution transitoire pour la saison. Contrairement à ce qui a pu être écrit, la solution municipale n'est pas une solution pour quelques années, mais pour une saison. La durée est la même dans le rapport de majorité que dans le rapport de minorité, dans les deux cas il s'agit d'une location. Nous nous trouverons devant la même question face à ces réfrigérateurs en mars 2023.

Cette décision se fait à contrecœur pour tout le monde, il n'est pas satisfait de ce qui est proposé aux clubs car conscient que ce n'est pas idéal, mais dans la liste multicritères avec tous les risques à prendre en compte, c'est la meilleure solution pour les 6 mois à venir.

Il ne faut pas opposer sport à écologie comme on a pu le lire, ce n'est absolument pas le cas. Il a été question d'une meilleure solution avec de la glace conventionnelle, il ne la connaît pas, il aurait fallu la proposer avant si cela existait ou la proposer pour l'année prochaine car le vote de ce soir ne couvrira que 6 mois.

M. Jean-Pierre MORISETTI a cru comprendre ce soir que les sportifs n'étaient pas vraiment des Morgiens. On a beaucoup parlé de la mise à disposition d'une surface pour la population, les sportifs qui pratiquent des sports en club n'en font-ils pas partie ? L'approche ne lui a pas plus. Il trouve également regrettable que l'on propose le sacrifice des clubs sportifs morgiens qui ont déjà beaucoup souffert des conséquences de la pandémie. Si l'on choisit la solution minoritaire on signe un arrêt de mort pour ces clubs. Il salue l'initiative de prévoir un financement pour que les clubs puissent se déplacer mais ne le comprend pas. On va dépenser de l'argent pour que les sportifs se rendent à Pétaouchnok pour essayer de trouver des surfaces de glace qui physiquement existent, mais ne sont pas disponibles car occupées par les utilisateurs locaux.

Il parle en tant qu'ancien curleur, ce sport demande une infrastructure bien spécifique, on ne peut pas le pratiquer sur un glacier...les curleurs ne pourront pas aller pratiquer leur sport ailleurs donc ils vont devoir cesser leur activité. Nous devons accueillir Lausanne, cela ne se fera pas, nous sommes devant un dilemme. Et d'envoyer des jeunes à près de 200 kilomètres pour s'entraîner, avec toutes les conséquences que cela implique, la fatigue et le manque d'efficacité le lendemain dans leurs activités professionnelles ou estudiantines, n'est pas logique. Au nom du groupe UDC, il invite le Conseil à prendre ses responsabilités et à voter le rapport de majorité.

Mme Floriane WYSS revient sur un point amené par M. Frédéric Eggenberger. Si des oppositions sont déposées cela ne doit pas nous empêcher d'aller de l'avant. Les politiques ont le devoir de trouver des solutions aux problèmes. Si les projets sont ensuite bloqués pour des raisons juridiques, nous, le politique, n'y pouvons rien et aurons fait le maximum. Elle rappelle que les élus doivent représenter la population, qu'elle soit morgienne ou qu'elle vienne des alentours. Pour cette raison cessons d'être dogmatiques et faisons preuve de bon sens en soutenant un projet qui répond réellement aux besoins. Elle invite à soutenir le rapport de la majorité.

Mme Irina SAKHAROVA soulève qu'il ne faut pas opposer les intérêts des clubs et la patinoire de loisirs de la population. Elle revient sur la notion de solidarité dans ce contexte, puisque les clubs, dans tous les domaines sportifs à Morges forment la base pour la formation et pour l'introduction des sports auprès des jeunes.

Elle souhaite faire un parallèle avec un sport essentiel à la sécurité, la natation. Les surveillants des bassins et les instructeurs ne sont rien d'autre que des pratiquants du club de natation et des anciens élèves du club de natation. Si l'on condamne les clubs on va dissoudre ces pratiques. Aujourd'hui les initiations au public sont faites par le club de curling et c'est le cas pour toutes les disciplines.

Pourquoi est-ce qu'on parle de ce sujet aussi longtemps aujourd'hui ? Parce que nous sommes dans une situation d'urgence et que le bloc réfrigérant ne fonctionne plus, c'est l'unique raison pour laquelle on est là. Bien évidemment la hausse des coûts de l'électricité est une préoccupation majeure, mais elle le sera pour toutes les patinoires de Suisse qui fonctionnent avec de la glace à eau.

Pour rebondir sur la remarque de M. Gemperli qui disait que si une meilleure solution technologique existe il aurait fallu la proposer, elle répond qu'en tant que collaboratrice au sein d'une société d'innovation elle s'intéresse à ces sujets et que si elle avait été élue au précédent Conseil elle aurait été amenée à s'exprimer plus tôt sur le sujet.

M. André WALTHER est au Conseil depuis cinq ans et il a vécu une fuite en avant des projets, des investissements, certains magnifiques, 25 millions pour le Théâtre de Beausobre, 4 millions pour des extérieurs qui ne sont toujours pas finis. Mais il n'y a pas eu d'entretien sérieux des installations sportives, on s'en rend compte aujourd'hui.

Le 24 février la guerre était aux portes de l'Europe, puis la crise et le renchérissement. Aujourd'hui on est mis face à nos responsabilités en tant que politique. Est-ce que c'est la jeunesse morgienne qui doit en payer le prix ? Est-ce que les clubs doivent être sacrifiés pour notre course en avant ? Il est prêt au coup de poker, à mettre un pull, même deux et à s'éclairer à la bougie pour que la jeunesse sportive puisse continuer à pratiquer plutôt qu'elle parte dans l'oisiveté car ce n'est pas à elle de payer.

Pascal MARTIN a entendu que le rôle du Conseil était de défendre la majorité. Sa perception est que le rôle du Conseil est d'écouter les intérêts de la majorité et de la minorité. Il s'en souviendra lorsqu'il sera proposé de défendre les minorités.

Concernant la fréquentation de la patinoire, en consultant les rapports de gestion des dernières années, on peut s'apercevoir que le nombre d'entrées, les bons mois, hors clubs, hors écoles, représente environ 1000 à 2000 entrées par mois. L'exploitation de la patinoire s'étendant sur environ 5 mois. On a aussi parlé de coupure d'électricité, que se passera-t-il avec la glace lorsque l'électricité viendrait à manquer ou serait coupée ? En hiver les journées sont courtes, pas d'éclairage, pas de patinage, que la surface de glace soit synthétique ou pas.

La solution est transitoire pour un an, mais on nous dit aussi que les procédures sont longues, que tout est compliqué, qu'on ne va jamais y arriver, d'ici le mois de janvier, avec une mise à l'enquête. Il voit mal comment d'ici un an on aurait le temps de développer une autre solution, aussi bonne soit elle. Que ce soit de la glace artificielle ou de la glace synthétique, cela durera plus qu'une saison. Il a l'impression que la glace synthétique sur 1600 m² c'est la solution médiane, entre les besoins d'une majorité et d'une minorité, sans déterminer qui est qui, mais finalement cette solution médiane ne convient à personne. La solution de la glace d'eau lui semble la meilleure.

Il a le sentiment que dans l'urgence on essaie de faire la politique des sports de Morges mais sans mettre le sport au cœur du débat, on parle plutôt d'énergie, de budget, de procédure, et il aimerait éviter de faire la politique des sports dans l'urgence sans parler des sports.

M. Jean-Hugues BUSSLINGER annonce que la pièce était écrite et qu'elle a tenu toutes ses promesses. Avec une jeune première, enthousiaste, émue, émotionnante, annonçant la catastrophe, un Cassandre. On a eu des arguments de raison et leur mise en doute. On a eu un coup de théâtre avec le rapport de minorité qui se veut amener une solution extraordinaire, porteuse de tous les fruits de l'avenir. Puis cette solution miracle a été mise en doute et on a eu le cri du cœur à contrecœur de M. Gemperli. On a eu le souci de la majorité, mais pas des clubs. On a eu le souci de notre jeunesse qui elle est porteuse d'avenir et c'est avec cela qu'il souhaite terminer. Le rôle du Conseil communal n'est pas seulement de jouer les Cassandre, de sortir des solutions d'un chapeau, en prétextant qu'elles vont être extraordinaires. Notre rôle c'est aussi de contribuer à l'espoir de la jeunesse, en lui donnant des possibilités de pratiquer un sport, de percer dans ce sport, d'être sélectionnée aux Jeux Olympiques de la Jeunesse. D'avoir en soi un avenir, parce que s'il n'y a plus d'avenir sportif, très vite il n'y a plus d'avenir non plus. Il aimerait que l'on réfléchisse à cela et qu'en ce sens on soutienne le rapport de majorité.

Mme la Syndique Mélanie WYSS remercie les Conseillers et les commissaires pour le travail accompli et soulève que ce n'est évidemment pas de gaieté de cœur que la Municipalité dépose un préavis d'urgence pour traiter d'un tel sujet. Elle a fait son exercice et a bien entendu ce soir les préoccupations exprimées à la Tribune et la Municipalité a fait une pesée d'intérêt cet été avant de déposer son préavis d'urgence.

Elle est consciente que la solution qui est proposée n'est pas pérenne, c'est une solution de transition pour quelques années. Une solution que la Municipalité a jugée nécessaire pour permettre aux clubs de poursuivre leurs activités. Cela a été dit, si les clubs doivent interrompre la saison 2022-2023 et que les clubs morgiens sont les seuls dans cette situation, parce qu'ils n'ont pas d'infrastructure et au vu du manque d'infrastructure, le risque est fort que les clubs morgiens s'éteignent. La Municipalité a estimé que dans ces clubs il y a quelques sportifs de très haut niveau et de compétition qui ont une mission sociale et de formation, de faire découvrir les sports de glace. Oui les risques existent et sont liés à la procédure et un timing qui n'est pas maîtrisable à 100% et à la consommation électrique. Comme l'a dit Mme Bettex, ad interim, le in-line n'est pas une solution pérenne pour la patinoire de Morges. C'est une solution transitoire en attendant lesdites autorisations et que l'on puisse réaliser le projet du préavis d'urgence de la Municipalité. La Municipalité travaille déjà et si elle a été capable de sortir ce préavis d'urgence c'est bien parce qu'actuellement un projet est à l'étude qui doit amener un nouveau souffle à l'infrastructure de la patinoire, une nouvelle vie. L'assainissement énergétique fera partie des priorités de ce nouveau projet et les discussions avec la Région doivent avoir lieu car la Municipalité a conscience que cette infrastructure n'est pas uniquement morgienne mais qu'elle dessert l'ensemble du district voire au-delà et la Municipalité s'engage dans ce sens à développer un projet à long terme, pérenne et qui réponde à ces critères. Ce projet-là, sans solution immédiate pour la saison 2022-2023, deviendra caduc et perdra son sens, puisqu'encore une fois, si la saison des morgiens seule doit être interrompue, la solution à moyen-long terme ne sera plus pertinente, raison pour laquelle la Municipalité dépose à ce Conseil le préavis d'urgence et invite à soutenir le rapport de majorité.

Le Conseil communal vote sur chacun des amendements proposés qui sont tous acceptés à une majorité plus ou moins évidente.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis d'urgence amendé de la Municipalité ;
- après avoir pris connaissance du rapport d'urgence de majorité et de minorité de la commission chargée de l'étude de cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide

(49 OUI, 12 NON, 22 abstentions)

1. d'accorder la Municipalité un crédit d'urgence de CHF 267'500.00 pour le remplacement d'urgence de la production de froid de la Patinoire des Eaux-Minérales ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit d'urgence de maximum CHF 100'000.00 pour l'octroi d'une aide financière aux clubs utilisateurs de l'infrastructure. L'aide financière doit correspondre à des dépenses effectives et sera versée sur présentation des justificatifs ;
3. de dire que le montant de CHF 267'500.00 sera amorti en règle générale en 5 ans, à raison de CHF 53'500.00 à porter en compte dès l'exercice 2023 ;
4. de dire que le montant de CHF 112'500 sera comptabilisé au compte 17100.3163.00 sur l'exercice 2023 ;

5. de dire que le montant de CHF 100'000.00 sera amorti entièrement en un an et porté en compte sur l'exercice 2023.

13. Rapports de commission

N° 1/9.22

Adoption du Plan directeur des mobilités

M. Bastien MONNEY, président-rapporteur de la commission chargée de l'étude de cet objet lit les conclusions du rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal. Il indique une coquille dans le 2^{ème} paragraphe de la première page, M. Matthieu Plawecki est rattaché au Service de l'administration générale et non au service de l'Urbanisme, cela sera corrigé.

M. Bertrand GILLIARD s'exprime en ces termes :

« J'avais prévu tout un laïus en guise d'introduction, mais soyons bref, j'en viens directement à la conclusion.

Moralité : Dépêchons-nous d'accepter ce document, cela évitera à notre administration de devoir engager un nouveau collaborateur pour discuter avec un nouveau collaborateur également au Canton pendant des mois, sans aucun espoir d'arriver à mieux.

Restera juste à notre Conseil le courage de refuser certains crédits qui se révéleraient n'avoir comme motivation que de suivre aveuglément les principes et autres mesures édictées dans ce document ou autre «PALM » . Faisons confiance à notre Municipalité pour faire le tri assez tôt.

Même si c'est sans conviction, arrêtons là les frais, acceptons ce PDCOM-Mobilité ».

M. Richard BOUVIER déclare ses intérêts, il habite Morges, plus précisément sur le chemin de Chaudabronnaz, impacté par la mesure NE3. De manière générale, il a toujours de la peine à saisir la portée réelle du vote de ce soir, quelles sont réellement les décisions contraignantes, quelle sera la marge de manœuvre lors de l'application de ces mesures. En lisant le chiffre 3 de l'article 19 de la LATC, il cite « ils sont contraignants pour les autorités cantonales et communales », « ils » désignent le volet stratégique et le volet opérationnel, donc les mesures. Il comprend que tout ce qui est voté ce soir est donc contraignant.

Son intervention concerne principalement la mesure NE3, mesure qui a généré près de la moitié de la contribution des personnes physiques, elle a soulevé vraiment beaucoup de questionnements. La mesure demande de créer des liaisons piétonnes entre le chemin des Blanches Vignes et Chaudabronnaz. En résumé, tous les voisins qui s'opposent à une liaison entre ces deux chemins.

Dans les commentaires de la Municipalité, pour lui ce ne sont pas des réponses, il cite « la mesure NE3 n'a pas été comprise par plusieurs personnes, l'inquiétude est grande sur une future connexion entre les chemins de Chaudabronnaz et Blanches Vignes via des parcelles privées, alors que cette mesure vise principalement à sécuriser les déplacements des piétons sur ces deux chemins ». Ce n'est pas clair pour lui et il aimerait que cela soit clarifié ce soir, qu'est-ce qui va être fait ? Si on lit entre les lignes on peut comprendre que le but n'est pas de relier ces deux chemins mais c'est entre les lignes donc pour enlever tout doute et protocoler ceci dans le procès-verbal de la séance de ce soir est-ce que la Municipalité peut lui confirmer que cette mesure ne vise pas à relier ces deux chemins.

M. Stéphane DEWARRAT s'exprime en ces termes :

« Nous voilà avec un énorme dossier. En préambule, et pour rappel, notre Conseil a validé un PDCom amendé le 7 mars 2012, après deux séances de ce conseil. L'amendement portait sur l'objectif 18 et les principes : reporter le trafic sur l'axe Nord, le double-sens des Charpentiers et la limitation du trafic motorisé sur l'avenue de la Gare, rue Louis-de-Savoie, et les Quais. Un plan directeur des circulations devait alors « préciser quelles mesures envisager pour limiter le trafic de transit » (On sait ce qu'il est advenu le PDCirc).

Or, (allusion à l'élection de Mme Gorrite) en fin mai 2012, soit 2 mois après, le Canton éditait l'annexe de son règlement 725.01.2 sur la classification des routes cantonales (RCRC) avec pour mention concernant la RC1a , extrait :

Préverenges, Morges rue de Lausanne, rue Saint-Domingue (notez tout de suite que 10 ans après cette rue n'est toujours pas à double sens), avenue des Pâquis, avenue de Peyrolaz (excessivement étroite vers le passage du Dr Yersin), avenue de Marcelin, avenue Henry-Warnery, etc.

On peut remarquer les détails concernant la traversée de Morges, détails qu'on ne retrouve pas ou peu dans d'autres traversées de localités sur la RC1 qui nous concerne.

Figure également l'axe RC77b est modifié en conséquence, la nouvelle version démarre à l'avenue Ignacy-Paderewski, route des Charpentiers, et puis continue par l'avenue des Pâquis, comme précédemment.

Bref, le canton, au vu de la séance de commission qui avait eu lieu le 7 mars 2012 entre les deux conseils, avec les commissions PDCom et PDCirc, une partie de la Municipalité, des services du canton, était au courant que Morges ne voulait pas de ces axes.

Le Canton a donc joué dans le dos de la décision de notre Conseil communal, ainsi éditant par la suite des cartes dans son sens, son plan directeur cantonal, etc.

Qui a suivi ces modifications ? A priori soit on l'a tu, soit pour la plupart d'entre nous, nous ne nous en sommes pas aperçu.

J'imagine, je n'en ai aucune certitude, mais que le canton n'a pas validé les versions du plan des circulations qui lui étaient soumises par les services communaux, car niant alors le « droit supérieur » et on se retrouve, case départ, aujourd'hui, comme dans un jeu de l'oie, avec une version Axe Nord qui nous est resservi... oui.. enfin partiellement, dans la direction Lausanne→ Genève, dans l'autre direction, on ne charge pas trop.

La rue Louis-de-Savoie restera aussi chargée, les quais, on ne trouve pas véritablement de solution, on y promet un parking souterrain (pas forcément ici mais là peut-être sans être plus précis) et une stratégie de stationnement qui doit encore prochainement être dévoilée. C'est particulièrement décousu. Hors revenons à l'objet, il s'agit aujourd'hui de valider le volet Mobilité d'un PDCom qui a passé 10 ans dont la durée vie est de 15 ans.

Je n'accède pas à cette solution et je vais m'abstenir lors du vote final et voir selon la discussion, peut-être me convaincra-t-on au pire, ou au mieux c'est selon, de m'y opposer. Je me demande même si l'avis de la population qui nous a élu ne devrait-elle pas être acquis pour un tel déploiement de mesures. Ces mesures, vont demander des mois, des années d'études en interne de nos services, de nombreux préavis, et si au final, on oserait le jour J refuser l'un d'entre eux de ces préavis, ce serait faire tomber un château de cartes. Je n'ai pas envie d'être empêtré sous cette pile de cartes.

Bref, réfléchissons aujourd'hui. Si selon les décisions que l'on doit prendre, décision du préavis municipal : d'adopter le Plan directeur communal des mobilités, sous réserve de l'approbation par le Conseil d'État, soumis à la consultation publique du 15 juin au 30 septembre 2021, en validant les objectifs, principes et mesures, les cartes illustratives thématiques, y compris la stratégie d'accessibilité multimodale et le schéma de synthèse.

Si les objectifs, et principes sont acceptables, ne mangent pas véritablement de pain, sont diffus, imprécis, c'est tout le contraire des mesures, et on le voit dans le rapport de la commission, les membres n'ont pas vraiment osé creuser le sujet et que peut-être ne valait-il pas mieux ne pas commencer un trop grand débat au risque de finir dans des mois... Désolé, j'ai manqué cette dernière séance clé, stratégique, anniversaire de mariage oblige. Pour rappel, le 20 juin, c'est l'apogée du premier épisode caniculaire de cet été avec des températures fleurant les 35 à l'ombre. La commission devait être plus pressée que jamais et décide de voter les conclusions et par là les décisions qui vous sont soumises.

Or, si on ne veut pas parler des mesures, les cartes illustratives, la stratégie d'accessibilité multimodale et le schéma de synthèse, est-ce que la commission a rapporté le moindre mot à propos de ces importants sujets ?

Il me semble avoir demandé à la Municipalité en commission où était le « Schéma de synthèse » ? Est-ce que la Municipalité peut nous indiquer ce soir à quelle page et dans quel document, il se situe ?

Venons-en maintenant à une partie obligatoire dans une telle procédure, la consultation publique, celle-ci s'est déroulée du 15 juin au 30 septembre !

Je cite, le rapport de commission :

Il a été approuvé par la Municipalité le 7 juin 2021, soit durant la précédente législature et a été mis en consultation publique par la Municipalité en cours d'exercice. (15.6...au 30.9, ... désolé mais c'était la précédente Municipalité...oui dernière séance de relecture, je n'ai pas fait gaffe à cette petite coquille)

Bref, je vais m'abstenir pour ce projet.

Je vais déposer tout de même deux amendements j'ai identifié deux mesures (p.84, et schéma p.87) : je vais parler des mesures NE.2 et NE.3 :

La mesure NE.2 : Créer une liaison modes doux Est-Ouest sur le plateau de Bellevue , dont je propose l'amendement suivant : - La mesure NE.2 est supprimée. Pourquoi ? La mesure NE.2 :

Où se situe le plateau de Bellevue ? Entre Grosse-Pierre et l'Orif, en dessus des Résidences La Côte, dans rapport du PDCom, c'est à la page 87 le petit rond NE.2. La mesure propose de créer un nouveau chemin un peu en dessous de l'hôpital pour relier le nord de l'Orif. Cette parcelle est en zone agricole, la LAT s'applique d'une part. Le schéma p. 87, où se situe la localisation des mesures NE.2, il n'est pas fait mention avec des flèches vertes comme indiqué pour d'autres chemins. Vu l'observation n°26, p. 48 et en accord avec les personnes qui ont écrit ces observations de supprimer cette mesure NE.2 Merci d'avance. Mesure NE.3 (Richard Bouvier a introduit le sujet) :

Créer des liaisons piétonnes Ch. Blanches Vignes / Chaudabronnaz

Mon amendement est le suivant : Mesure NE.3 amendée : « Créer une liaison piétonne par le chemin Chaudabronnaz » Pourquoi ? Le chemin de Blanches-Vignes est entièrement sur domaine privé, chaque parcelle qui jouxte ce chemin est un « morceau » de ce chemin, je ne vais pas entrer dans les détails, mais dans le rapport de consultation il y a 7 observations (n°18 à 23 et la 25), c'est donc plusieurs propriétaires qui se sont manifestés. Dans les réponses de la Municipalité tente de nier que c'est une liaison entre les chemins Blanches Vignes et Chaudabronnaz, mais plutôt une réhabilitation de ces chemins pour la sécurité des vélos et des piétons, et que le Blanches-Vignes restera un chemin sans issue, sans pour autant être clair et le mentionner. Or une liaison, selon Larousse c'est (une des définitions) :

«Communication, jonction assurée entre deux points par un moyen de transport»

A la lecture de la mesure, il est clair que les deux points de la définition sont les chemins de Blanches-Vignes et de Chaudabronnaz seront reliées. La mesure semble donc claire, si cette mesure doit avoir une autre terminologie incluant Blanches-Vignes, la Municipalité aurait dû prendre l'initiative de modifier cette mesure. D'autres chemins dans Morges ont déjà fait parler d'eux, Rue de l'Avenir, et Avenue Aloïs

Hugonnet par exemple ont déjà occupé nos services communaux et notre conseil pour finalement ne pas arriver à grand-chose. Enfin, comme la mesure NE.2, la mesure NE.3 aussi dessinée de manière très évasive tant que la localisation sur le plan que par les itinéraires piétons, cyclistes qui ne sont pas précis, pour moi, c'est un comble sur un document nommé « Plan ». Je vous prie donc de bien vouloir gommer la notion de « Chemin de Blanches-Vignes / (barre oblique) » dans la mesure NE.3. La décision lors du vote, au point 1 serait alors :

d'adopter le Plan directeur communal des mobilités amendé, sous réserve de l'approbation par le Conseil d'État, soumis à la consultation publique du 15 juin au 30 septembre 2021, en validant les objectifs, principes et mesures (amendements aux mesures : NE.2 et NE.3 voir PDCOM Mobilité), les cartes illustratives thématiques, y compris la stratégie d'accessibilité multimodale et le schéma de synthèse.

Je me réserve selon communication ou non de la Municipalité de supprimer le « schéma de synthèse » par un nouvel amendement ou la remercier pour les précisions.

Je vous remercie par avance de me suivre dans les amendements proposés, Merci pour votre attention. »

M. le Président Xavier DURUSSEL confirme que le Bureau a bien reçu les amendements transmis par voie électronique mais qu'ils ne sont pas recevables techniquement car il n'est pas possible d'amender directement le Plan directeur des Mobilités, vous ne pouvez amender que les conclusions du préavis municipal, il est donc possible de dire que dans les conclusions les mesures NE1 et NE2 soient supprimées mais on ne peut pas parler du Plan des Mobilités amendé.

M. Bastien MONNEY comme le précise M. Dewarrat, ce dossier a traversé les législatures et on ne peut que se réjouir de voir qu'un dossier préparé en précédente législature soit traité et déposé dans cette nouvelle législature composée d'une nouvelle majorité, les dossiers suivent leur chemin et c'est réjouissant. M. Dewarrat laisse sous-entendre que la commission n'a pas fait son travail dans l'analyse du cadre légal. La LATC est très claire, elle précise comme on peut le voir en page 2 sur 5, que le plan directeur communal est adopté par le Conseil communal et approuvé par le Conseil d'État. Il ne s'agit que des plans intercommunaux ou régionaux qui pour la partie du volet stratégique sont traités par un exécutif. Dans le cas de figure d'une collectivité publique comme Morges, nous avons l'obligation de valider le volet opérationnel et stratégique et donc par extension, les mesures. Des contacts ont été pris notamment auprès de l'UCV pour pouvoir éclaircir ce point, il n'y a pas de marge de manœuvre, nous devons valider les mesures.

Le cadre légal est peut-être imparfait, c'est au Grand Conseil de reprendre ce dossier et peut-être de l'adapter, mais au final la commission propose de respecter le cadre légal. Il y a deux amendements proposés, un qui vise à supprimer une des mesures et l'autre de la modifier. Dans les deux cas, et c'est ce que la commission propose, c'est de ne pas entrer en matière sur ces propositions. La commission a décidé de considérer les mesures dans leur ensemble comme une illustration de l'atteinte de l'objectif et des principes et comme il a été mentionné tant dans le préavis municipal que dans le rapport de la commission « susceptibles d'évoluer en fonction du contexte, ces mesures pourront être adoptées par la Municipalité et feront l'objet de préavis spécifiques soumis au Conseil communal.

Par son action, M. Dewarrat met en lumière deux mesures et par extension les 38 autres mesures sont acceptées avec la même force que les deux qui seraient modifiées. Si c'est ce qu'il souhaite, M. Monney invite M. Dewarrat à renvoyer tout le dossier à la Municipalité pour qu'elle recommence le travail. La commission est partie du principe que les 40 mesures devaient être traitées comme un ensemble, si on ouvre la boîte de pandore ce n'est pas sûr que les autres mesures soient validées ce soir. Au nom de la commission et de l'unanimité interpartis sur ce dossier, ce qui est assez rare, il invite à suivre les conclusions du rapport de la commission.

Mme la Syndique Mélanie WYSS remercie pour le travail de la commission et M. Monney pour avoir replacé le cadre. Effectivement, il s'agit d'une disposition légale et la Municipalité s'était elle aussi renseignée sur comment formuler ses conclusions qui sont donc bien exactes. Elle regrette sincèrement que la question de M. Dewarrat sur le schéma de synthèse ne soit pas parvenue à la Municipalité, auquel cas elle y aurait répondu. A priori, elle pense que ce fameux schéma se trouve à la page 15 du schéma directeur communal des mobilités.

Elle répond à M. Richard Bouvier, en relisant le descriptif de la mesure qu'il a citée, la NE3, soit : *l'objectif est l'aménagement de liaisons piétonnes sécurisées sur les chemins de Blanche Vigne et de la Chaudabronnaz, dans le cadre des développements résidentiels limitrophes de la commune d'Echichens*. Il lui semble que cette phrase expose clairement l'intention poursuivie par cette mesure. Elle rappelle que toutes les mesures devront faire l'objet de projets, qui devront faire l'objet d'études de faisabilité en amont, un financement qui sera très probablement soumis au Conseil de cas en cas et évidemment toutes les autorisations légales, donc à priori une mise à l'enquête publique et c'est cette mise à l'enquête publique, des mesures une fois réalisées, qui permet à la population morgienne ou à quiconque de déposer une observation ou une opposition contre cette procédure d'autorisation. Elle remercie de soutenir ce Plan directeur des Mobilités.

M. André WALTHER signale que sur les quais de Morges, sur toute la longueur la signalétique indique « à pieds ou à vélo ». Il souhaiterait mentionner qu'avec le développement des véhicules à roues électriques, de plus en plus rapides et de plus en plus nombreux, il est urgent sur ces quais, à forte prédominance piétonne, surtout les week-ends de poser une signalisation adéquate qui stipule que c'est un cheminement piétons, que les piétons sont prioritaires et que les véhicules concernés doivent adapter leur vitesse.

Mme la Syndique Mélanie WYSS répond à M. Walther que cette mesure est en cours de réalisation avec publication dans la FAO, afin que les anciens panneaux qui disaient « du fair play svp » soient adaptés en précisant qu'il s'agit d'abord d'un lieu de détente et de promenade et que les vitesses doivent être adaptées avec des pictogrammes qui iront dans ce sens. Cela sera réalisé dès que possible et dans les meilleurs délais.

M. Logan ROMANENS prend la parole au nom de M. Michaël Francescato, membre de la commission, excusé ce soir, dont les propos sont les suivants :

« Les discussions sur le plan directeur des mobilités ont été longues mais ce n'est pas tant la confrontation avec les autres partis, mais bien l'étude des points légaux

concernant notre marge de manœuvre qui nous a le plus occupé. Et autant être franc, cette dernière est aussi faible, que la loi cantonale est tordue.

Tordue en effet pour imposer à un organe législatif que de valider un plan de mesures concrètes mais pour ainsi dire sans effet étant donné que ce même organe devra par la suite valider un par un les préavis municipaux visant à réaliser lesdites mesures.

Alors oui, le compromis convenu tous partis confondus visant à ne pas étudier lesdites mesures peut être vu comme un aveu de faiblesse mais c'est surtout du bon sens. Du bon sens en effet que de ne pas perdre un temps infini à débattre sur des mesures pour lesquelles nous n'avons que peu de marge de manœuvre et qui de toute façon devront revenir devant notre organe lors de leur mise en œuvre. Sans omettre que ce ne sont pas tant les mesures elles-mêmes qui seront efficaces ou non mais plutôt l'ordre dans lesquelles elles seront mises en œuvre ainsi que la réalisation de toute une série d'autres mesures, sur lesquelles nous n'avons aucun pouvoir (la jonction d'Ecublens sur l'A1 pour n'en citer qu'une).

La commission s'est donc concentrée sur les objectifs et les actions de ce plan directeur. Et force est d'admettre, que ceux-ci sont équilibrés, sensés et en aucun cas dogmatiques ou extrémistes.

Cela étant, il ne me reste donc qu'à vous enjoindre à bien vouloir valider ce plan directeur des mobilités afin de permettre à la Municipalité d'attaquer le vrai morceau de résistance, sa réalisation concrète. J'en profite enfin pour remercier une fois de plus les commissaires tout bord confondu pour l'excellente collaboration ces derniers mois. »

M. Stéphane DEWARRAT remercie la Municipalité pour les précisions, il accepte que la page 15 du Plan directeur des Mobilités soit le schéma de synthèse. Il pense qu'au niveau légal ce sont les décisions de ce Conseil qui font force de loi et pas seulement les conclusions au procès-verbal de la séance. Il supprime les deux amendements précédents et n'en propose qu'un seul qui modifie les décisions comme suit :

*- d'adopter le Plan directeur communal des mobilités, sous réserve de l'approbation par le Conseil d'État, soumis à la consultation publique du 15 juin au 30 septembre 2021, en validant les objectifs, principes et mesures (**amendements aux mesures : NE.2 est supprimée et NE.3 la notion "Blanches Vignes / est supprimée**), les cartes illustratives thématiques, y compris la stratégie d'accessibilité multimodale et le schéma de synthèse (p. 15 du pdcom mobilité).*

M. Bastien a parlé de Lausanne, après consultation la Municipalité de Lausanne a pris l'initiative de mettre tout un volet de mesures sur une page A4 et l'a proposée directement à son Conseil sans revenir, à la manière du jeu de l'oie, au Canton, etc...

Maintenant, il a eu l'information, que la commission qui siège depuis mars 2021 à Lausanne sur le PDCom n'a toujours pas fini de délibérer, ils attendent des réponses du Canton et vont aussi amender le PDCom. Si on regarde les autres PDCom à travers le canton, il a trouvé que Yverdon où quelque chose de plus ou moins clair existe depuis 2001 mais la nouvelle LAT n'était pas encore en marche. Par contre, dans les grandes communes, il y a tout l'Ouest lausannois qui s'est soudé et la LAT stipule que lorsqu'on fait un plan intercommunal, chaque conseil valide le volet stratégique. Tout ce qui est mesures etc. est du ressort de la Municipalité. C'est identique pour tout le district de Nyon. Il pense que cela fait sens de réunir le Plan directeur des mobilités dans le prochain PdCom, d'ici une dizaine d'années il faudra remettre ensemble le tout. Il invite à réfléchir à l'idée d'avoir un plan directeur intercommunal qui irait de St-Prex à Préverenges et fasse plus cohérence avec toute la région.

La parole n'est plus demandée, le Conseil passe au vote sur l'amendement de M. Stéphane Dewarrat.

Seules deux personnes soutiennent cet amendement, contre une large majorité de non et d'absentions.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

(majorité évidente, 11 absentions)

<p>1. d'adopter le Plan directeur communal des mobilités, sous réserve de l'approbation par le Conseil d'Etat, soumis à consultation publique du 15 juin au 30 septembre 2021, en validant les objectifs, principes et mesures, les cartes illustratives thématiques, y compris la stratégie d'accessibilité multimodale et le schéma de synthèse.</p>
--

N° 1B/9.22 Modification des conditions contractuelles du poste de secrétaire du Conseil communal

Mme Rosella KALMS présidente-rapporteuse de la commission chargée de l'étude de cet objet lit les conclusions du rapport qui diffèrent de celles du préavis du Bureau.

M. Pascal MARTIN informe que le Bureau se rallie aux conclusions de la commission.

M. Yvan CHRISTINET a une question à l'encontre de la commission, il est favorable aux conclusions. Est-ce que la commission trouve normal que l'on verse un salaire et que l'on inclue des jetons de présence en plus ? Est-il possible d'inclure ces jetons de présence dans le montant salarial ?

La réponse ne peut pas être apportée à M. Christinet ce soir. La discussion est close.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis du Bureau,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

(majorité évidente, 1 non, 11 abstentions)

1. de modifier les conditions de travail du poste de secrétaire du Conseil communal par un avenant au contrat actuel comportant :
 - un 20% annualisé (y compris défraiement)
 - un horaire annualisé
 - un salaire mensuel brut de CHF 1'213.20 (classe 4 échelon 15) sur 13 mois
 - une affiliation au contrat LPP de la Ville à la Caisse Intercommunale de Pensions
 - 5 semaines de vacances (sur la base du taux d'activité de 20%)
 - paiement des jetons de présence
 - paiement du forfait élection de CHF 1'500.- (élections communales, cantonales et fédérales)
 - une indexation au coût de la vie (selon la pratique de la commune de Morges)
 - un complément aux allocations familiales d'un montant de CHF 70.- par mois et par enfant (pour le personnel soumis à la CCT même si le contrat est au CO) ;
2. de confier à la Municipalité en relation avec le service du personnel, l'établissement de l'avenant au contrat selon les points énumérés au point 1 ;
3. d'appliquer les conditions de l'avenant au contrat suite au vote du Conseil communal et selon les dispositions légales.

N° 17/9.22 **Demande d'un crédit de CHF 462'000.00 pour l'assainissement des éclairages de la Patinoire et des terrains de sports extérieurs du Parc des Sports, subventions non déduites.**

M. Jordi VILLAVERDE président-rapporteur de la commission chargée de l'étude de cet objet lit les conclusions du rapport qui sont identiques à celles du préavis.

La parole n'est pas demandée.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité ,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

(majorité évidente)

- | |
|---|
| <ol style="list-style-type: none">1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 462'000.00 pour le remplacement des éclairages de la Patinoire et des terrains de sports extérieurs du Parc des Sports, subventions non déduites;2. de dire que le montant de CHF 462'000.00 sera amorti en règle générale, en 15 ans, à raison de CHF 30'800.00 par année à porter en compte dès le budget 2023. |
|---|

N° 23/9.22 **Demande d'un crédit de CHF 394'000.00 pour la réalisation des travaux de renforcement de la superstructure routière et arborisation du chemin de Tolochenaz, ainsi que la mise en conformité des arrêts de bus « Les Emetaux ».**

Mme Aliénor VAUTHEY, présidente-rapporteuse de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport qui sont identiques à celles du préavis.

La parole n'est pas demandée.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

(majorité évidente moins 2 abstentions)

1. d'accorder le crédit de réalisation d'un montant de CHF 394'000.00 TTC pour la réalisation des travaux de renforcement de la superstructure routière et d'arborisation du tronçon du chemin de Tolochenaz compris entre le passage à niveau « Prélionne » et la limite communale Ouest de la Ville de Morges, ainsi que la mise en conformité des arrêts de bus les « Emetaux », selon la Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand).;
2. de dire que le montant de CHF 394'000.00 sera amorti en règle générale, en 10 ans, à raison de CHF 39'400.00 par année à porter en compte dès le budget 2023.

N° 31/9.22 Rapport sur la mise en considération de la motion du groupe PSIG sur le règlement des horaires des commerces morgiens.

M. Jean-Hugues BUSSLINGER, président-rapporteur de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport.

La parole n'est pas demandée.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

(à la majorité évidente, un avis contraire et 4 abstentions)

1. de prendre en considération la motion du groupe PSIG sur le règlement des horaires des

commerces morgiens et de la renvoyer à la Municipalité.

14. Interpellation du groupe PLR « Quelles mesures prévisionnelles et régulières pour la stratégie énergétique 2035 ? » - Réponse de la Municipalité.

M. Logan ROMANENS remercie le Municipal Vincent Jaques et son dicastère pour les réponses apportées. Il est heureux d'apprendre que la thématique n'a pas été abandonnée et que les dernières données ont été mises à jour. En ce qui concerne la visualisation prévisionnelle pour toutes les mesures, il reste convaincu qu'elles permettraient à l'image d'une boussole de garder le Nord et de s'assurer que nous poursuivons le bon chemin et que le niveau d'ambition est adéquat. Finalement il ne peut que se réjouir de voir que les nouveaux indicateurs viendront en début d'année 2023, par contre il a une question. Il est mentionné que les mises à jour seront annuelles, est-ce cela sera au 1^{er} semestre ou beaucoup plus tard ?

M. le Municipal Vincent JAQUES répond qu'il n'est pas encore en mesure de préciser dans quel délai ces mises à jour seront faites.

15. Interpellation du groupe PSIG « Comment favoriser l'accueil de la population ukrainienne à Morges ? » - Réponse de la Municipalité.

Mme Aliénor VAUTHEY au nom du groupe PSIG remercie et se réjouit des mesures mises en place. Le groupe souhaite attirer l'attention sur la possibilité de mettre en place un accompagnement pour les enfants afin de s'assurer qu'ils soient informés des offres locales du type Passeport Vacances.

16. Postulat du groupe des Vert-e.s « Pour plus de durabilité et de transparence pour les établissements saisonniers » - Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.

Mme la Syndique Mélanie WYSS indique que sur les points 16 à 19 nouveaux et 14 à 17 anciens la Municipalité ne s'oppose pas à la prise en considération de ces postulats.

M. Jean-Hugues BUSSLINGER constate que parfois un brin de réflexion et quelques précisions amènent l'unanimité dans les décisions. Certains éléments lui semblent demander de la rigueur, il demande le renvoi en commission.

Plus de dix voix soutiennent la demande, le postulat est renvoyé à l'étude d'une commission.

17. Postulat du groupe PLR « Un règlement des terrasses adapté à la réalité post-covid » - Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.

M. Frédéric EGGENBERGER demande le renvoi en commission.

Plus de dix voix soutiennent la demande, le postulat est renvoyé à l'étude d'une commission.

18. Postulat Camille Robert et consorts « Le harcèlement de rue existe à Morges aussi » - Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.

Mme Dominique KUBLER-GONVERS propose le renvoi en commission.

Plus de dix voix soutiennent la demande, le postulat est renvoyé à l'étude d'une commission.

19. Postulat du groupe des Vert-e-s « Pour une réduction des déchets plutôt qu'une augmentation de la taxe » - Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.

M. Stéphane DEWARRAT demande le renvoi en commission.

Plus de dix voix soutiennent la demande, le postulat est renvoyé à l'étude d'une commission.

20. Réponse de la Municipalité aux questions en suspens.

Mme la Syndique Mélanie WYSS annonce 8 réponses orales ce soir.

Réponse orale à la question de M. Florian Jeannerat, Conseiller communal, concernant l'itinéraire cyclable entre le quartier de l'Églantine et le chemin du Petit- Dézaley

Madame la Syndique Mélanie WYSS s'exprime en ces termes :

« En séance du Conseil communal du 1^{er} juin 2022, M. Florian Jeannerat, Conseiller communal, a demandé si la Municipalité avait prévu d'aménager le trajet entre le quartier de l'Églantine et le chemin du Petit-Dézaley pour faciliter le passage des vélos et notamment des vélos avec remorques.

Il fait très probablement allusion au petit pont derrière la patinoire, dont le passage comprend une rampe étroite et raide qui est délicate à traverser, notamment avec un vélo allongé avec ou sans remorque. Mais son message concerne aussi le franchissement des barrières à l'entrée du chemin du Petit Dézaley qui force le cycliste à manœuvrer difficilement avec une remorque.

La Municipalité a étudié la question de M. Florian Jeannerat et répond comme suit :

Historiquement, la barrière du Petit-Dézaley a été mise en place afin d'éviter aux véhicules et autres cyclomoteurs de franchir ce passage et ainsi mieux sécuriser ce cheminement très utilisé par les écolier-ères. Néanmoins, un pan de barrière a été ouvert dès le mois de juillet pour faciliter le passage des vélos allongés. Si cette modification ne péjore pas la sécurité piétonne, cette mesure sera pérennisée.

En ce qui concerne le pont, même si le passage n'est pas aisé, en l'état sa largeur permet le croisement de deux cycles. La rampe raide est plus problématique, même s'il est possible de la franchir sans descendre du vélo. Concernant les vélos avec remorques, la Municipalité encourage les utilisatrices et utilisateurs à descendre de leur vélo et à franchir le pont à pied. Un trajet alternatif est également possible, en passant par l'avenue Henry-Warnery puis en remontant sur l'avenue de Marcelin. Après analyse par les services communaux, la configuration des lieux ne permet malheureusement pas de modifications sans intervenir lourdement sur l'ouvrage. »

Réponse orale à la question de Madame Aline Dupontet, Conseillère communale, concernant les vélos ventouses

Monsieur le Municipal Laurent PELLEGRINO s'exprime en ces termes :

« Lors de la séance du Conseil Communal du 15 juin 2022, Madame Aline Dupontet, Conseillère communale, a posé la question suivante à la Municipalité :

« Quelle est la stratégie de la Municipalité concernant la mise à disposition de places de stationnement pour les vélos en ville notamment en matière de vélo-ventouse ? Cette information permettra de se déterminer sur le postulat PLR traitant des places de parc pour les vélos en ville car, à son avis, le premier travail à faire est de rendre disponibles les places qui existent déjà et qui sont squattées par des vélos ad vitam aeternam, au lieu de construire de nouvelles places. »

La Municipalité lui répond comme suit :

En ce qui concerne les vélos ventouse, la police intervient sur demande ou de sa propre initiative et contrôle les cycles stationnés à l'aide du numéro de cadre. Si celui-ci s'avère avoir été volé, il est emmené à la fourrière et les démarches sont effectuées pour informer le ou la propriétaire. Si le cycle n'apparaît pas dans cette base de données, il est laissé sur place. Il avait été admis que ces vélos peuvent demeurer longtemps sur la voie publique, entre deux utilisations. Aujourd'hui, de plus en plus de vélo sont en circulation, ce qui augmente aussi la quantité de « vélo-ventouses ».

En vertu des articles 64 et 65 du Règlement de police de la commune de Morges, le stationnement de plus de trois jours consécutifs est interdit sur la voie publique pour tout véhicule, y compris les cycles. Le contrôle du respect de cette règle, pour ce qui est des cycles, s'avère compliqué, en l'absence de plaques d'immatriculation et de système de contrôle du stationnement automatisé. De plus, pour pouvoir enlever un cycle de la voie publique, il faut un signe évident que celui-ci n'est pas utilisé, par exemple lorsqu'il manque des pièces essentielles ou qu'il est recouvert de poussière. De ce cas de figure, la police débarrasse l'engin en fourrière. La PRM effectue un contrôle général des places pour deux-roues 2 à 3 fois par année et retire plusieurs cycles de l'espace publique. Ces vélos mis en fourrière restent alors à disposition de leurs propriétaires pendant trois mois au maximum, avant d'être donnés à des associations caritatives, notamment la Fondation du Relais. À ce jour, PRM détient quelque 300 vélos dans sa fourrière. »

Réponse orale aux questions de Madame Maria Grazia Velini, Conseillère communale, concernant les manifestations

Monsieur le Municipal Laurent PELLEGRINO s'exprime en ces termes :

« Lors de la séance du Conseil Communal du 15 juin 2022, Mme Maria Grazia Velini, Conseillère communale, a posé plusieurs questions à la Municipalité concernant les manifestations en ville de Morges.

La Municipalité lui répond comme suit :

Question 1 : Est-ce que Morges peut mettre à disposition des différentes manifestations, du personnel compétent (ingénieur du son, acousticien ou autre) qui puisse se prononcer sur l'emplacement des scènes et l'installation du matériel sonore ainsi que les décibels possibles ?

Réponse :

Plusieurs mesures sont d'ores et déjà mises en place en amont de l'événement, lors de la demande d'autorisation de manifestation, pour garantir un niveau sonore conforme à la loi, soit 93 décibels maximum. Une attention particulière est portée sur la proximité de la manifestation avec des zones résidentielles et une pesée des intérêts est systématiquement réalisée, afin de permettre l'organisation de l'événement, tout en veillant à la qualité de vie de la population. Dans ce cadre, la police du commerce donne des directives concernant l'orientation/inclinaison des haut-parleurs afin d'éviter de diriger le bruit vers les habitations. Par ailleurs, pendant la manifestation, la police communautaire et de prévention procède, équipée d'un sonomètre, à des contrôles de niveau sonore et veille à l'application des normes fédérales et décisions municipales.

La Municipalité ne prévoit donc pas d'engager de mesures supplémentaires en amont de l'événement.

Question 2 : Au vu de la portée du matériel sonore utilisé, la Municipalité pourrait envisager de baisser les décibels maximaux autorisés ?

Réponse :

Selon l'article 20 du Règlement de police (RP), toute manifestation publique est soumise à autorisation préalable de la Municipalité qui, au besoin, prescrit aux organisatrices et organisateurs des mesures d'ordre et de sécurité. En matière de lutte contre le bruit, l'article 18 RP permet à la Municipalité d'imposer les précautions nécessaires pour éviter de troubler la tranquillité et le repos d'autrui, notamment d'édicter les dispositions relatives aux conditions d'utilisation des appareils bruyants. Si les mesures ne sont pas respectées, la Municipalité peut prononcer la suspension ou l'interruption immédiate de tout spectacle ou divertissement public en vertu de l'article 43 RP.

Question 3 : La Municipalité a-t-elle envisagé de déplacer certaines manifestations assez bruyantes, par exemple au stand de tir, afin que les festivals soient de vrais festivals, comme dans le temps ?

Réponse :

Les organisatrices et organisateurs demandent à la Municipalité, via le portail cantonal des manifestations l'autorisation pour mettre en place une manifestation à un endroit précis situé sur la commune. La Municipalité peut donner des restrictions, voire l'interdire pour de justes motifs, mais ne peut pas la déplacer sur le territoire d'une autre commune, respectivement la commune de Tolochenaz dans le cas de l'ancien stand de tir.

Question 4 : De quels moyens dispose la population pour faire recours en cas de nuisances sonores vraiment trop fortes ?

Réponse :

L'habitante ou l'habitant qui est gêné peut en tout temps faire appel à la police. Celle-ci agira pour faire diminuer voire cesser les nuisances, sur la base du Règlement de police et de l'autorisation municipale. »

Réponse orale à la question de M. Bastien Monney, Conseiller communal, concernant l'exploitation de 54 jours de la manifestation La Presque

Monsieur le Municipal Laurent PELLEGRINO s'exprime en ces termes :

« Lors de la séance du Conseil Communal du 15 juin 2022, M. Bastien Monney, Conseiller communal, a posé la question suivante à la Municipalité :

« L'organisateur de la manifestation La Presque a reçu une autorisation d'exploitation de 54 jours alors que les articles 17 à 24 de la Loi sur les auberges et les débits de boissons (LADB) précisent dans les modalités d'octroi que ce type d'autorisation ne peut pas être supérieure à 50 jours. Il demande à la Municipalité quelle a été son analyse sur cette demande avant de l'autoriser. »

La Municipalité lui répond comme suit :

L'organisateur de la manifestation La Presque a reçu une autorisation valable pour 50 jours d'exploitation, du 17 juin au 13 août 2022. Si la période est bel et bien supérieure à 50 jours, elle comprend les jours de démontage et des lundis de fermeture. C'est donc bien 50 dates qui ont été demandées par l'organisateur. L'octroi de cette autorisation est de compétence municipale et n'est limitée dans le temps qu'à l'appréciation de la Municipalité.

Pour le surplus et conformément aux articles 17 à 24 de la Loi sur les auberges et les débits de boissons (LADB), un permis temporaire pour la vente d'alcool a été remis à l'organisateur pour 50 jours d'exploitation. Les dispositions ci-dessus s'appliquent à toutes les manifestations, qu'elle que soit leur durée. Ainsi, un permis temporaire pour la vente d'alcool n'excède jamais 50 jours et il revient à l'organisateur-riche de déterminer les jours durant lesquels la vente d'alcool ne se fera pas. »

Réponse orale aux questions de M. Hervé Früh, Conseiller communal, concernant l'étendue des terrasses

M. le Municipal Laurent PELLEGRINO s'exprime en ces termes :

« Lors de la séance du Conseil Communal du 15 juin 2022, M. Hervé Früh, Conseiller communal, a posé plusieurs questions concernant l'étendue des terrasses. La Municipalité lui répond comme suit :

Question 1 « La Municipalité ne considère-t-elle pas que le maintien de l'ouverture étendue des terrasses permettrait de soutenir les commerces morgiens, et en particulier le secteur de la restauration, dans un contexte de reprise économique instable, marqué par une forte inflation et la hausse importante du coût des matières premières ? »

Réponse : Pour soutenir le secteur de la restauration durant la pandémie de COVID-19, la Municipalité avait décidé d'autoriser l'augmentation des terrasses tant en nombre de personnes qu'en surface au sol, puis a prolongé cette mesure jusqu'au 30 septembre 2021, en date du 21 juin 2021, informant par courrier les établissements publics de cette décision. Cependant, au vu de la situation, la Municipalité a décidé de prolongé une fois de plus cette possibilité, jusqu'au 30 janvier 2022. À partir de cette date, la police du commerce a progressivement rappelé aux établissements publics la décision de la Municipalité de revenir à la situation qui prévalait avant la crise et de respecter les normes en matière de commerces et établissements. Un courrier sera prochainement envoyé à l'ensemble des exploitantes et exploitants d'établissements pour leur rappeler cette situation et également les informer de la démarche légale à suivre pour l'augmentation de la capacité de leur terrasse.

Question 2 : « Que compte faire la Municipalité pour maintenir l'animation sociale et culturelle ainsi que la qualité de vie, en particulier dans notre centre-ville, en permettant à la population morgienne de continuer à s'approprier l'espace public ? »

Réponse : En 2022, la Municipalité a décidé de soutenir des nouvelles manifestations, la Fête de la danse et le Buskers à Morges, un festival de musique de rue ainsi que le

mois du vélo La ville a également accueilli pour la première fois « Morges Tradition », avec de magnifiques bateaux anciens à découvrir dans le port. Depuis le début de l'année, la police du commerce, a déjà traité près de 200 manifestations, sans compter les marchés hebdomadaires et les deux grands marchés de printemps et d'automne. En sus de l'organisation de manifestations, les services communaux travaillent sur plusieurs projets d'aménagement des espaces publics avec la volonté de garantir la qualité de vie et favoriser l'échange au sein de notre population. Nous pouvons notamment citer la démarche entreprise à Morges Gare-Sud pour les placettes de la rue du Sablon et la rue Centrale ou le réaménagement récent du Jardin Marie de Seigneux. La Municipalité va poursuivre son engagement en faveur de l'animation sociale et culturelle de la ville, tout en veillant à offrir une certaine diversité des manifestations proposées, et en limitant leur impact sur l'environnement et la qualité de vie des habitantes et habitants.

Réponse orale à la question de M. Stéphane Dewarrat, Conseiller communal, concernant la séance publique de l'OFROU

Monsieur le Municipal Jean-Jacques AUBERT s'exprime en ces termes :

Lors de la séance du Conseil communal du 15 juin 2022, M. Stéphane Dewarrat revient sur la proposition de la Municipalité datant de novembre 2021, de participer à une conférence avec l'Office fédéral des routes (OFROU) au printemps 2022.

Question : Quand est-ce que l'OFROU viendra faire sa conférence pour la population et le Conseil communal ?

Réponse

En date du 1^{er} septembre 2021, l'OFROU a présenté aux communes son projet de réduction active de la vitesse, projet d'entretien et réaffectation des bandes d'arrêts d'urgence sur le tronçon autoroutier Etoy-Ecublens.

Demande a été faite auprès de l'OFROU qu'une séance de même nature soit tenue pour la population. Cette dernière, en cours d'organisation, pourrait se tenir d'ici fin 2022.

Réponse orale aux questions de Mme Céline Elsig, Conseillère communale, concernant le soutien de la Municipalité à la Galère

Monsieur le Municipal Jean-Jacques AUBERT s'exprime en ces termes :

« Lors de la séance du Conseil communal du 4 mai 2022, Mme Céline Elsig, Conseillère communale, s'est exprimée sur la Galère. La Municipalité apporte les réponses suivantes :

Question 1 : Par quels moyens (au pluriel) la Municipalité compte-elle soutenir la Galère ?

Réponse : Depuis de nombreuses années, les services de la Ville apportent un appui technique à l'Association de la Galère la Liberté en assurant notamment un lien avec les services cantonaux. Fin 2021, la Municipalité a soutenu un projet de travail de Master réalisé par un étudiant de l'EPFL qui portait sur le choix d'un site et l'évaluation des contraintes de la construction d'un débarcadère pour la Galère. Le site du Parc de Vertou à Morges ayant été retenu, nous nous sommes rapprochés de la Direction Générale de l'Environnement (DGE) afin de connaître les procédures de mise en œuvre du projet de débarcadère. Dans leur réponse du 6 octobre 2021, les services cantonaux nous ont informés que moyennant les procédures adéquates, la construction de ce ponton semblerait possible. La Municipalité a pris la décision en date du 29 novembre 2021 d'entrer en matière concernant l'éventuelle réalisation d'un ponton d'amarrage pour la Galère La Liberté au Parc de Vertou au travers d'un soutien en matière de conseils techniques et d'aide aux procédures d'autorisation.

Question 2 : Dans ces moyens, est-il prévu un montant financier qui permettra à la Liberté de naviguer à l'avenir sur des eaux plus clémentes ?

Réponse : Pour naviguer à nouveau, la Galère doit être remise en état et avoir un ponton d'amarrage. Pour financer la remise en état du navire et la construction du ponton, qui s'élèveraient au total à environ CHF 2'500'000.00, l'Association prévoit d'effectuer une recherche de fonds auprès de privés, d'entreprises internationales et locales, Fédérations, Fondations, Crow Founding, etc. La Municipalité s'est engagée par courrier auprès de l'Association en date du 28 avril 2022 à la soutenir dans ces démarches auprès d'investisseurs. Dès lors et au stade actuel, l'approche financière de l'Association de la Galère la Liberté ne nécessite pas une aide financière directe de la Ville de Morges, mais comme évoqué précédemment, la Ville apportera son soutien par des prestations techniques et administratives.

Réponse orale aux questions de Mme Véronique Dessaux-Hadorn, Conseillère communale, concernant le projet d'îlots modulables sur le lac et d'autres projets facilitant l'accès au lac

Monsieur le Municipal Jean-Jacques AUBERT s'exprime en ces termes :

« Lors de la séance du Conseil communal du 15 juin 2022, Mme Véronique Dessaux-Hadorn, Conseillère communale, s'est exprimée concernant les problèmes d'accès au lac et a posé les questions suivantes :

Question 1

En juin 2021, un article est paru dans la presse relatant un projet d'îlots modulables sur le lac Léman.

- **Un an plus tard, où en sommes-nous ?**
- **Que s'est-il passé depuis juin 2021 ?**
- **Est-ce que le projet est toujours d'actualité ?**
- **Si oui, quand pourra-t-il être réalisé ?**

Réponse :

Les Services ont travaillé en collaboration avec le Canton sur un projet phasé avec pour objectif d'offrir à la population morgienne des accès au lac nouveaux dès l'été 2022 avec la mise en œuvre de plages flottantes.

Ainsi, vous avez pu constater que cet été, des îlots flottants ont été installés à la Blancherie, au Parc de Vertou et au Petit Bois. Ces derniers faisant l'objet d'une autorisation cantonale temporaire seront démontés fin septembre.

Cette première phase de test grandeur nature, qui a reçu un accueil très favorable de la population au regard de la forte fréquentation enregistrée, a permis de mieux cibler les besoins de celle-ci.

Question 2

Hormis le projet de création d'une nouvelle plage dans le cadre du réaménagement des rives du lac dans le secteur du Parc des Sports :

- ***Quels sont les autres projets en cours pour faciliter l'accès au lac et***
- ***En quelle année peut-on espérer voir ces projets réalisés ?***

Réponse :

Un projet d'accès au lac plus pérenne et plus complet, facilitant le franchissement des enrochements pour accéder au lac sur différentes zones est en cours de finalisation et fera prochainement l'objet d'un préavis pour une mise en œuvre courant 2023.

M. le Président Xavier DURUSSEL au vu de l'heure tardive, il est bientôt minuit, passe au dernier point et les réactions aux réponses données ci-dessus seront portées à l'ordre du jour de la séance du mois d'octobre.

21. Questions, vœux et divers.

M. Jean-Pierre MORISSETTI s'exprime en ces termes :

*« Je me permets d'intervenir quant au *TOUT NUMERIQUE* mis en place par le MBC avec deux questions à la clef.*

J'imagine que nous ne réalisons pas les dégâts que MBC a occasionné par cette décision et son application unilatérale du tout-numérique.

Je me fais le porte-parole de toute une tranche de la population de la région, il ne se passe pas une semaine sans que je sois interpellé à ce sujet et ne peux que constater combien de personnes ont été attristées et surtout discriminées par ces décisions.

Sentiment de mise à l'écart... alors que pour une génération n'utilisant pas de smartphones les transports en commun sont la plupart du temps très utiles.

Il m'en vient les interrogations suivantes sur la culture d'entreprise et sa réalité du terrain. Les Communes, Morges entre-autre ont-elles été consultées quant à la décision de passer au tout-numérique, des solutions ont-elles été proposées pour les personnes ne pouvant pas voyager branchées car ne possédant pas de smartphones.

Vous allez me dire que oui des solutions vont être mises en place. Qu'à la gare de Morges on peut acheter des billets physiques. Mais où ailleurs ? Et surtout QUAND ? Ce qui est lamentable c'est que cela va se faire APRES la mise en oeuvre de cette politique castratrice quand l'on sait par combien les collectivités subventionnent cette entreprise, cela touche à l'arrogance envers les populations de toutes nos villes et villages desservis.

Et le pompon ou cerise sur le gâteau, les effets de la croissance si rapide des MBC ont un impact sur le personnel que l'on sent à bout et épuisé, voir mal formé et pour certains à la limite de la légalité dans l'application du code de la route tout comme de la courtoisie envers les passagers. Je dis bien pour certains, car nous avons toujours des chauffeurs courtois et avenants qui osent encore dire bonjour et aider une personne âgée à monter dans le bus. MERCI à elles et eux. Mais ce n'est malheureusement pas toujours le cas.

J'en viens à mes deux questions :

- La Commune de Morges a-t'elle encore un mot à dire et surtout une influence dans la société MBC en regard de ses participations financières*
- Comment et dans l'urgence les personnes non connectées seront reconnues et pourront disposer de titres de transports de façon simple et non discriminatoire. »*

M. Lucas BRUHWILER s'exprime en ces termes :

« Il y a quelques semaines, je constatais avec effroi l'avancée des travaux à la Rue de la Gare, plus précisément les nouveaux arrêts de bus faisant face au centre commercial du Pont-Neuf. La question première qui me vint à l'esprit fut la suivante : « la Municipalité cherche-t-elle délibérément à créer des îlots de chaleur en ville ? »

Nous sommes alors en pleine canicule. Le revêtement choisis le long de ces arrêts de bus, ainsi qu'en début de rue du Sablon menant au nouveau parking souterrain, est le goudron. Cet asphalte noir emmagasine de la chaleur à un tel point que l'attente de son bus devient insupportable. De plus, aucune ombre n'est offerte pour les usagères et usagers des transports publics. Enfin, ces quelques malheureux arbres en pot,

également présents à la rue Centrale, ne servent absolument rien – sinon d'une esthétique discutable – pour lutter contre les îlots de chaleur.

Au regard du changement climatique et des canicules estivales à venir toujours plus fortes, la Ville doit offrir des solutions pour ses citoyennes et citoyens. Car il y a urgence d'agir. Il s'agit désormais pour les collectivités publiques de planter massivement des arbres de manière qualitative afin que ces derniers puissent déployer leur plein potentiel de climatiseur naturel grâce au principe de l'évapotranspiration. Pour cela, il faut des spécimens capables de résister à l'évolution du climat ces prochaines années. Les essences ayant une couronne suffisamment importante et étant capables de retenir et stocker l'eau proviennent du bassin méditerranéen, des Balkans ou encore du Caucase, et sont particulièrement résistantes aux été chauds et secs mais également au gel. Elles se prêteraient parfaitement pour abaisser la température ressentie de plusieurs degrés, rendant l'attente aux arrêts de bus mentionnés précédemment plus agréable et à l'ombre.

Aujourd'hui, il est temps que l'on considère les arbres comme une infrastructure à part entière et non plus comme un accessoire de beauté.

Si la Municipalité ne souhaite pas voir des scènes de découpe du bitume dans sa ville pour y planter symboliquement des arbres, comme ce fut le cas dernièrement à Genève, et sachant qu'une surface canopée suffisante met 10 à 20 ans à se développer, elle a intérêt à réfléchir rapidement à un plan conséquent et ambitieux d'arborisation de ses rues pour que Morges reste vivable pour ses habitantes et habitants.

Ainsi, mes questions à la Municipalité sont les suivantes :

- Pourquoi le goudron a-t-il été choisi au lieu d'un revêtement différent et de couleur plus clair afin d'éviter une accumulation de chaleur trop importante ?
- Ne vaudrait-il pas la peine d'investir maintenant afin d'éviter de retirer ce goudron dans les années à venir ?
- Les arbres actuellement en pot seront-ils plantés dans le sol afin qu'ils puissent développer leur plein potentiel ? Une profondeur suffisante a-t-elle été prévue ?
- Les essences d'arbres choisies auront-elles une canopée suffisante ?
- La Municipalité a-t-elle une stratégie concrète pour lutter contre les îlots de chaleur ?
- Selon le PPA Morges Gare-Sud, aucune surface arborisée n'est prévue à la future Place de la Gare. Outre la fontaine selon les plans, l'aménagement de cette nouvelle

place inclut-il quand même une surface arborisée ? Quels autres aménagements sont prévus sur cette place ?

Je vous remercie pour votre attention et pour votre réponse à ces questions. »

M. le Président Xavier DURUSSEL constate que la parole n'est plus demandée, et que l'ordre du jour a été épuisé. Il remercie les Conseillères et Conseillers pour leur travail. Il est 23h59 et la séance est close.

Le Président

Xavier DURUSSEL

La secrétaire

Tatyana LAFFELY JAQUET